Trimestriel | Juillet 2015 | 8€ | N°ISSN : 2118-2310

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants

18

- Accessibilité : entre rêve et réalité
- Être visible partout : bicyclette et surdité
- À Essen en 2015 à Paris en 2016 : l'accessibilité prime !

Nos **lecteurs** nous écrivent

À propos des détecteurs de fumée

Une journaliste du site www.handicap.fr nous a fait parvenir cet échange, qui intéressera nos lecteurs.
Un locataire sourd peut-il exiger de son propriétaire qu'il installe un dispositif adapté nettement plus cher (jusqu'à 150 €) que la version standard (10 €) ? Ou cela est-il forcément à ses frais ? Y' aurait-il un vide juridique ?

La réponse du Secrétariat d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion :
« Pour répondre à vos interrogations, la loi exige l'installation d'au moins un détecteur de fumée normalisé dans chaque logement. L'obligation d'installation est à la charge du propriétaire et porte sur un détecteur de fumée standard, défini au niveau européen (marquage CE). Un locataire sourd ne peut donc pas légalement exiger de son propriétaire l'installation d'un détecteur de fumée adapté. D'ailleurs, il existe de nombreuses technologies spécifiques pour les personnes sourdes (détecteurs de fumée à faisceaux lumineux, détecteurs radio vibrants, détecteurs basse fréquence,…) et le détecteur adapté doit être choisi en fonction de la sensibilité de la personne sourde ou malentendante. Cette démarche spécifique est donc à faire par la personne occupant le logement. De plus, il est possible de faire intervenir la PCH (qui peut couvrir 75 % du coût du dispositif), que la personne soit propriétaire ou locataire, à condition cependant que la personne soit éligible à la PCH et que le plafond du montant d'aides techniques que la personne peut recevoir au titre de la PCH n'ait pas été atteint ». ■

Note de la rédaction :
Le détecteur de fumée adapté aux personnes atteintes de déficience auditive n'est pas un matériel faisant l'objet d'un financement par l'assurance maladie. La PCH et les fonds de compensation du handicap peuvent en revanche être mobilisés. Pour le fonds de compensation mentionné il s'agit du fond de compensation départemental.
Pour en faire la demande adressez-vous au CCAS de votre commune. ■

DVD de lecture labiale

C'est une question, qui nous est arrivée par téléphone ! *6 millions de malentendants* l'a trouvée intéressante, ainsi que sa réponse…

Question d'une enseignante en lecture labiale suisse :
Existe-t-il encore – et si oui, où est-ce disponible ? - un CD, un DVD ou quelque autre support qui permettrait d'exercer la lecture labiale individuellement ? Il y a plusieurs années, il y avait une vidéo Labiocom qui est, semble-t-il, épuisée.

Un grand merci d'avance pour toute information que vous pouvez me faire parvenir à ce sujet.

Réponse de Marie-Annick Bayssat orthophoniste, travaillant avec l'ARDDS :
Effectivement, la vidéo « Labiocom », qui existait sous forme de K7, vidéo n'a pas été actualisée dans un format plus récent.

Peut-être connaissez-vous le logiciel « Lecture Labiale » édité par Gérip ?
Il est très complet, mais plutôt à l'usage des orthophonistes. Il est cher pour un matériel privé.

Il existe un site Internet, élaboré par des étudiants : labiolecture.fr.
Ce site est gratuit, il nécessite seulement une demande de mot de passe. ■

Appel à projets *Agir au quotidien* 2015

AGIR POUR L'AUDITION

Dans le numéro 17 de ***6 millions de malentendants*** nous vous faisions part du projet initié par l'ARDDS 06 avec le soutien du Bucodes SurdiFrance pour un *Prix du meilleur film sous-titré*. Ce projet a été retenu par la Fondation *Agir pour l'Audition* et sera doté d'un budget conséquent pour sa réalisation.

Cinéphiles, avertis ou non, suivez notre actualité à ce sujet ! ■

6 millions de malentendants

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative
- Un avant-goût de vacances avec l'ARDDS 15 4
- 8e édition du prix « Acteurs économiques & Handicap » 5
- Rencontre « Grand Sud » 6
- On peut s'entendre 6

Dossier
- Accessibilité : entre rêve et réalité 7

Appareillage
- Interview avec Antoine Lorenzi 13
- Mon métier d'audioprothésiste : ma vision 14
- Les « papyboomers » renâclent à s'équiper 15
- Nouveautés en audioprothèses 16

Médecine
- Recherche médicale à Grenoble : une synergie entre le CHU, l'Université et l'ARDDS 38 18
- AuditionSolidarité : des missions à l'AP-HP inscrites pour durer 19

Témoignage | Reportage
- Karine, multi-implantée ou le courage d'entendre… 20
- Panne d'appareil à Prague : récit d'une épopée citadine 21

Pratique
- Être belle avec une aide auditive customisée ! 22
- Atelier d'initiation à la tapisserie 23
- Offrez-vous un téléphone intelligent 24
- Un pin's pour un handicap invisible 25
- Être visible partout : bicyclette et surdité 26

Europe | Internationale
- À Essen en 2015 à Paris en 2016 : l'accessibilité prime ! 27
- Vers un marché du travail inclusif 28
- Déclaration Essen 29

Culture
- Embarquez des moments de détente, voyagez léger 31

6 millions de malentendants
est une publication trimestrielle de l'ARDDS (réalisée en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS)
Maison des associations du XXe (boîte n°82)
1-3, rue Frédérick Lemaître – 75020 Paris

Ce numéro a été tiré à 2 300 exemplaires
Directeur de la publication : Brice Meyer-Heine
Rédactrice en chef : Maripaule Peysson-Pelloux
Rédactrices en chef adjointes : Aisa Cleyet-Marel, Anne-Marie Choupin
Courrier des lecteurs : courrierlecteurs@surdifrance.org
Ont collaboré à ce numéro : Maripaule Peysson-Pelloux, Joséphine Coppola, Section ARDDS IDF, Aisa Cleyet-Marel, Valérie Caillaud, Claire-Lise Campion, Anne-Marie Choupin, Claudie Vidal-Gougeon, Irène Aliouat, Projet ETNA, ARDDS 38, Christian Guittet, Antoine Lorenzi, Michèle, J.-S. Surdi 13, Association Sourdine, Solène Nicolas, Agir pour l'Audition, Richard Darbéra, Francis Robin.
Crédits photos : Bucodes SurdiFrance, Christian Guittet, Sourdine
Dessins : DD • **Couverture** : Antoine Pelloux
Mise en page • Impression : Ouaf ! Ouaf ! Le marchand de couleurs
16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 0140 930 302 - www.lmdc.net
Commission paritaire : 0616 G 84996 • **ISSN** : 2118-2310

Éditorial

Entre rêve et **réalité**

Le titre du dossier du numéro que vous avez entre les mains, parle d'accessibilité, ce vaste combat que nous menons depuis plus de vingt ans pour obtenir des conditions dignes pour les personnes en situation de handicap afin de devenir des citoyens à part entière.

Vous pourrez lire page 8, les réponses de la sénatrice Madame Campion, à nos questions sur les Ad 'AP au sujet des Agenda d'Acessibilité Programmée. Elles serviront de base aux questions qui se poseront dans les associations, dès la rentrée, chacune devant être vigilante à l'application des modifications apportées à la loi de 2005.
La réalité est bien souvent décevante mais il faut continuer à rêver un monde meilleur. ***6 millions de malentendants*** fait le point et constate que sans le combat des militants de base rien ne changera.

Les adhérents et administrateurs du Bucodes SurdiFrance se sont retrouvés dans le Cantal pour son assemblée générale au cours d'un long weekend début juin. L'équipe de l'ARDDS 15 nous accueilli avec beaucoup de gentillesse et l'organisation était parfaite.

Un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau ont été constitués. À quoi ressemblent ce nouveau CA et ce nouveau bureau ? Tout d'abord des hommes et des femmes de la France entière avec une arrivée remarquée de jeunes administrateurs et administratrices qui acceptent de participer alors qu'ils sont en activité et ont des familles. Le bureau composé de sept personnes, trois femmes et quatre hommes, a cinq nouveaux membres dont trois sont également de nouveaux administrateurs.

La première réunion du bureau a eu lieu alors que votre magazine était en fin de bouclage. Apprendre à se connaître, apprendre les tâches à accomplir, apprendre à travailler ensemble, faire des projets, transmettre ses savoirs, découvrir, faire répéter, rire, partager un bout de pizza sur un coin de table : voilà l'image de cette première rencontre du bureau. Sept femmes et hommes qui ont envie de faire bouger les lignes, qui défendront les malentendants et les devenus sourds.

Sept hommes et femmes de Bretagne, de Paris, de Lyon ou de Montpellier qui se savent soutenus par les dix-huit administrateurs et leurs suppléants que constitue le conseil d'administration 2015. Dans une association chacun est de passage mais certains laissent une trace indélébile. La nouvelle équipe remercie tous ceux et toutes celles qui ont fait grandir le Bucodes SurdiFrance les années précédentes.

Passez un très bel été, rêvez, rêvez tout en gardant les pieds par terre.

Aisa Cleyet-Marel,
Secrétaire générale adjointe du Bucodes SurdiFrance
et co-rédactrice de 6 millions de malentendants

Un avant-goût de vacances avec l'ARDDS 15

L'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance à Aurillac, j'y étais ! Un temps superbe, un accueil chaleureux et un programme alléchant : jugez plutôt…

Le nouveau Conseil d'Administration

L'ARDDS 15, petite section aux grandes ambitions nous a bluffés par son organisation et la variété de ses animations.

Tout d'abord chaque participant a eu droit à un petit cadeau de bienvenue : apéritif de Gentiane et tee-shirt pour les dames !
Que vous arriviez plus tôt ou que vous partiez quelques jours après les trois jours de programme officiel, un choix d'activités vous était proposé : randonnées-visites de villages remarquables…

Dès le vendredi après l'accueil autour d'un petit-déjeuner copieux, nous sommes allés visiter l'atelier aéronautique du Lycée Technique Jean Mermoz où nous avons été reçus par Monsieur Xavier Dall'Agnol, professeur de technologie et chef de travaux.

Nous avons pu voir la construction en cours d'un planeur, pièces par pièces ; tout nous fut expliqué, l'assemblage, le collage, comment les élèves se mobilisent et travaillent en équipe autour de ce projet. Les questions ont fusé, montrant ainsi l'intérêt de l'auditoire pour le sujet et la pédagogie de l'enseignant !

Nous avons ensuite enchaîné après une pause repas par un exposé présenté par Monsieur Senon directeur de la station météo d'Aurillac : nous avons - presque - tout appris des phénomènes météo, mais c'est surtout la spécificité d'Aurillac que nous avons retenue, pluviosité, pluviométrie mais journées d'ensoleillement plus nombreux qu'à Bordeaux ou Toulouse !

Puisque nous étions à Aurillac, nous avons écouté Denis, un passionné d'archéologie et d'histoire, nous décrire les fouilles menées sur l'abbaye Saint-Géraud depuis l'automne 2013, un site exceptionnel. Elles sont réalisées dans le cadre de l'archéologie préventive, discipline encadrée par la législation, qui vise à assurer la détection et l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique avant les travaux d'aménagement. Les découvertes sont exceptionnelles pour l'histoire de la ville d'Aurillac. Des études programmées sont souhaitées par bon nombre d'adhérents de l'association créée pour la valorisation de ce site.
La journée n'était pas finie !

Une conférence, placée sous le patronage du Préfet du Cantal, nous attendait au cinéma « *Le Cristal* » avec de nombreux intervenants : Monsieur Rivière, colonel du centre de secours qui s'est occupé de la mise en place du 114 lorsqu'il était à Paris, le Docteur Caumon, directeur du SAMU et la Police et la Gendarmerie.
Une conférence qui apportait des réponses à de nombreuses questions pratiques, mais mettait en avant la problématique récurrente de la diffusion d'informations auprès du public concerné.
Un cocktail clôturait l'après-midi avant les retrouvailles autour d'un repas !
Journée studieuse le samedi avec l'assemblée générale au cours de laquelle les administrateurs du Bucodes SurdiFrance ont été élus. Beaucoup de nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration en preuve du renouveau et du dynamisme au sein des associations, tout comme les projets présentés par différentes associations ont pu nous le montrer.
Le dimanche nous avons découvert avec enthousiasme le théâtre participatif. Trois petits scénarios sur le thème de la surdité et des situations problématiques. On a pu voir Danielle Arpaillanges, présidente de l'ARDDS 15 (qui fait partie de cette troupe « *les Divergens* » et qui avait écrit les scénarios avec les comédiens) jouer le rôle de la personne malentendante avec beaucoup de réalisme !

Dans ce genre de théâtre le public est sollicité pour trouver des solutions, donner des pistes… beaucoup de doigts se sont levés, tout le monde avait son mot à dire ! Cette participation engendre de nombreuses et pertinentes réflexions. Merci à toute l'équipe de l'ARDDS 15 pour ces quelques jours récréatifs, pendant lesquels convivialité, culture et travail se sont côtoyés.

Maripaule Peysson-Pelloux, Surdi 84

Remise des trophées pour la 8e édition du prix « Acteurs Économiques & Handicap »

PRIX OCIRP | Acteurs Économiques & Handicap

Une nouvelle reconnaissance nationale du travail du Messageur !

Les représentants du Bucodes SurdiFrance, de l'ARDDS et de l'ARDDS-IDF se sont retrouvés le lundi 15 juin pour une agréable soirée à la Maison de la Radio à Paris.

Une soirée consacrée à la remise des dix trophées « Acteurs Économiques & Handicap » organisée par l'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (OCIRP).

Des trophées récompensant par exemple des recherches liées à la communication/ sensibilisation ou à l'innovation technologique, ou encore un trophée « *coup de cœur* » remis à l'Association pour la promotion de l'accompagnement sexuel.

C'est avec un très grand plaisir que nous avons chaleureusement applaudi notre ami et partenaire Samuel Poulingue, dirigeant de la SCOP « Le Messageur », lors de la remise du trophée « Exemple à suivre » dans la catégorie « Citoyenneté ».

Anne Marie Desmottes, de l'ADSM 50, initiatrice du projet, était aussi à l'honneur.

Toutes nos félicitations et nos remerciements à cette équipe qui fait si bien avancer la cause de la communication pour les devenus sourds/malentendants.

Site Internet :
www.scoop.it/t/prix-ocirp-acteurs-economiques-handicap

Joséphine Coppola,
ARDDS Île-de-France

Opération Solidarité en Île-de-France

Nous avons beaucoup de chance de vivre en Île-de-France : la vie culturelle y est intense. Tout au long de l'année, nous pouvons proposer aux adhérents des visites guidées avec lecture labiale, d'expositions phares ou des visites de musées à un tarif maximum de 5 €.

Une petite équipe rassemble toutes les offres accessibles aux malentendants et compose, mois par mois, l'agenda des activités culturelles en IDF.
La diffusion de cet agenda, par Internet, auprès de ceux qui ont une adresse mail, est rapide et gratuite.
Nous envoyons également à tous ceux qui nous le demandent ce programme par courrier postal, moyennant quelques enveloppes timbrées.

L'accueil et les réservations de toutes les sorties, visites guidées en lecture labiale et représentations théâtrales se font :
- **par mail à notre adresse : sorties@ardds.org**
- **ou par courrier : ARDDS IDF**
  14, rue G. Agutte - 75018 Paris

Les adhérents des autres sections ARDDS, ainsi que ceux des associations de malentendants, membres du Bucodes SurdiFrance, peuvent nous contacter également aux mêmes adresses ; nous ferons le maximum pour les satisfaire, dans la mesure des places disponibles.

Par solidarité avec les adhérents ARDDS IDF habitant en zones tarifaires SNCF 5 et 6, la section offre la gratuité des « visites de groupe » (cf. agenda), jusqu'au 31 décembre 2015.

L'équipe « activités culturelles »
de la section ARDDS IDF

Rencontre « Grand Sud »

En 1985 Jacqueline Cazanave Pin et quelques amis créaient l'association AMEDSH, renommée Surdi 34 par la suite ; trente ans de combat, d'information, de prévention mais surtout d'amitié et de solidarité. Surdi 34 organise une fête exceptionnelle à cette occasion.

Comme nous l'avions annoncé lors de l'assemblée générale du Bucodes SurdiFrance à Aurillac, samedi 3 octobre, Surdi 34 fêtera ses 30 ans d'existence. À cette occasion nous souhaiterons organiser une rencontre « *Grand Sud* ».

Nos adhérents, nos amis et les associations des autres régions du Sud de la France (PACA, Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon) ainsi que les professionnels de la santé avec qui nous travaillons, se retrouveront à la salle Belvédère (Corum) de Montpellier.
Le matin il y aura des mini conférences et l'après-midi le programme sera plus culturel et récréatif, accessible à tous. Le buffet sera offert par l'association. Nous attendons 150 personnes.

En fin de matinée, les associations amies auront la parole ! Nous demandons à chaque association de présenter son association, comme elle le veut par exemple en ciblant sur une action phare.
La salle est équipée d'une BIM, nous prévoyons la transcription écrite et un interprète en LSF pour nos amis sourds gestuels.

Pour une bonne organisation, nous vous demandons de regrouper les inscriptions par association de nous les envoyer le plus rapidement possible, le 3 septembre étant le dernier délai.
Vous recevrez une confirmation d'inscription ainsi le programme complet.

Inscriptions auprès d'Andréa Reeb
13, rue de Paris - 34600 Herepian
ou par mail à : surdi34@orange.fr

Aisa Cleyet-Marel, présidente et toute l'équipe de Surdi 34

On peut s'entendre

Le 12 mars dernier, dans le cadre de la Journée Nationale de l'Audition, le centre Irstea de Lyon-Villeurbanne et l'UMR ISA ont organisé une journée collective intitulée « On peut s'entendre ». Cet événement avait pour objectif de renforcer la prévention autour des troubles de l'audition liés au bruit au travail mais aussi d'améliorer la qualité des relations sociales.

Pour cela, plusieurs actions ont été mises en place :

- **le 12 mars au matin :** grâce au partenariat avec le Centre Lyonnais d'Acoustique, deux présentations ont réuni une vingtaine de personnes chacune. La première portait sur une « *Introduction à la perception auditive* » (Nicolas Grimault) et la seconde sur « *Le bruit dans les bureaux paysagers* » (Etienne Parizet) ;
- **le 12 mars de 13h à 14h :** une quinzaine d'agents ont participé à un atelier sur la communication non violente (« *On peut s'entendre en s'écoutant ?* ») ;

- **le 12 mars de 14h à 16h :** deux sessions d'une heure chacune ont permis à une vingtaine de personnes d'appréhender la thématique de « *La communication au travail : une science difficile* » par le biais du théâtre forum ;
- **le 12 mars toute la journée :** une cinquantaine de personnes
  - ont pu bénéficier de **tests auditifs** gratuits grâce aux médecins de prévention impliqués sur cet événement,
  - ont pu s'informer via un **parcours visuel** intitulé « *Au creux de l'oreille* »,
  - ont pu regarder les films projetés en boucle (« *À la découverte de l'audition* » et « *Notre audition, un capital à préserver* »).

Toutes les informations mises à la disposition des participants sont consultables sur le site web dédié : http://onpeutsentendre.irstea.fr/

Valérie Caillaud, association ALDSM 69

Accessibilité : entre rêve et réalité

« N'est-ce pas dans le rêve cependant que naissent la plupart des projets qui en valent la peine ? »

René Lévesque

Pourquoi ce titre ?

L'accessibilité se donne pour objectif de compenser la situation de handicap, permettre à chacun une vie digne, un libre accès à la société en toute équité…

Égalité des chances, liberté de mouvement, liberté de choix : n'avons-nous pas tous aspiré à cela ?

Oublier le handicap, les efforts et les difficultés, l'exclusion, mais comment ?

À grand renfort de progrès technologiques, de recherche médicale, le champ est vaste et à voir les différentes pistes de recherche en médecine on peut espérer dans un avenir proche rayer du vocabulaire le mot surdité totale.

« Il n'y a qu'une chose qui puisse rendre un rêve impossible, c'est la peur d'échouer »

Paulo Coelho

En attendant que faire ?

Mobiliser les acteurs de l'accessibilité, administrations, dirigeants, élus ou artistes… mais aussi le public, qu'il soit malentendant, sourd ou entendant. Devenir acteur de sa propre vie n'est-ce pas faire le pas vers l'accès à la vie citoyenne ?

Où est la part de rêve dans tout ça ?

Peut-on imaginer que d'un simple clic on ait accès à une conférence, un débat, tout naturellement ? Que dans tout espace public les informations sonores quelles qu'elles soient nous parviennent sans effort d'une manière ou d'une autre ?

Peut-on imaginer partager un repas, vivres et propos, au même rythme que les entendants ?

Pourquoi pas ?

L'erreur ne serait pas de le désirer et de le rêver mais de se résigner, de renoncer et de ne rien faire en désespoir de cause.

Il faut imaginer, essayer, demander, tester, se tromper voire échouer, rêver à nouveau et recommencer, accepter que la réalité ne soit pas un rêve, accepter de vivre avec…

■ **Maripaule Peysson-Pelloux**

Les Agendas d'Accessibilité Programmée

La Loi du 11 février 2005 a fixé l'échéance de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports à 2015. Cette échéance sera renégociée au cas par cas dans le cadre de nouvelles procédures appelées Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Pourquoi avoir créé les Ad'AP ?

La loi du 11 février 2005 a posé un principe fort ; l'obligation de mise en accessibilité du cadre bâti, et des transports à l'horizon 2015. Mais force est de constater, que les voies et les moyens pour y parvenir n'ont pas été prévus.
Si des efforts incontestables, qui doivent être salués, ont été déployés par les acteurs concernés pour faire avancer l'accessibilité, nous le constatons tous, nous sommes encore loin du compte. Pourtant, c'est au profit de l'ensemble de la société que l'accessibilité s'exerce.
L'Ad'AP permet de ne pas abandonner l'objectif d'accessibilité tout en prenant acte que le délai de 10 ans n'a pas permis de la réaliser à l'échelle de tout le pays. L'Ad'AP est un outil, cohérent et opérationnel ; le fruit d'un véritable équilibre entre les attentes légitimes des uns et les difficultés à faire des autres.
Véritables actes d'engagement et de programmation décidés par les maîtres d'ouvrage, ils sont de nature à satisfaire les associations de personnes handicapées qui constateront que 2015 ne sera pas l'année du renoncement pour la mise en accessibilité, bien au contraire. Chaque année de l'Ad'AP est utile ainsi, l'amélioration de l'accessibilité sera visible rapidement.
Des points de contrôle réguliers sont mis en place au cours de l'Ad'AP qui est un engagement irréversible.
Un système de sanctions et d'amendes gradué est mis en place.
Ces agendas seront de nature à donner un nouveau souffle aux collectivités territoriales et aux entreprises car la programmation des travaux pourra s'échelonner au-delà de 2015.

Leur mise en place et les dates à retenir

Les maîtres d'ouvrage et les exploitants d'ERP publics et privés, quelle que soit leur catégorie, qui n'ont pas été en mesure de respecter l'échéance du 1er janvier 2015 de mise en accessibilité de leurs ERP ont jusqu'au **27 septembre 2015** pour déposer un Ad'AP.
Pour les ERP qui sont déjà accessibles, les gestionnaires ou les propriétaires avaient jusqu'au **1er mars 2015** pour adresser une attestation de conformité à la loi du 11 février 2005, au préfet de département et à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'ERP.
Dernière date à retenir, le **27 juin 2015**, l'échéance à laquelle les gestionnaires ou les propriétaires d'ERP, doivent avoir déposé leur demande de prorogation de délai de dépôt d'Ad'AP, dans le cas où ils réunissent les conditions.

En quoi cela concerne-t-il les personnes malentendantes ?

L'ordonnance rend obligatoire l'acquisition de connaissances dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap au cours de la formation initiale des professionnels amenés à être en contact avec les usagers et les clients des ERP.
Le souhait du premier ministre Jean Marc Ayrault, en 2012, était que soit également trouvé un équilibre entre une meilleure prise en compte de tous les types de handicap, et l'efficience des prescriptions techniques et réglementaires.
L'évolution d'un certain nombre de normes relatives à l'accessibilité pour tenir davantage compte de la qualité d'usage et permettre à la fois de simplifier et d'actualiser de nombreuses normes et dispositions réglementaires, ainsi que de les compléter pour mieux prendre en compte l'ensemble des formes de handicap ont depuis, fait l'objet d'une réécriture réglementaire. Un travail est ainsi en cours sur les boucles d'induction magnétique, la signalétique, ou encore le sous-titrage dans les lieux publics et les hôtels.

Où en est-on aujourd'hui ?

Le processus législatif touche aujourd'hui à sa fin. Une ordonnance, texte réglementaire, doit être ratifiée pour relever du domaine législatif. Le Sénat a donc ratifié ce texte le 2 juin dernier. L'Assemblée Nationale procédera de même le 2 juillet prochain. Les sénateurs, même s'ils ont introduit des précisions, n'ont pas souhaité bouleverser l'équilibre général d'un texte issu d'un long travail de concertation ayant associé l'ensemble des parties concernées.

Les acteurs sont d'ores et déjà engagés dans l'élaboration de leurs agendas.

- Plus de 2 200 ont été déposés.
- 1 200 réunions locales d'information ont été organisées depuis le 1er janvier 2015.
- 120 000 auto-diagnostiques ont été réalisés via l'outil gouvernemental.

L'accessibilité est donc aujourd'hui légitimée. Les Ad'AP sont le marqueur d'une volonté des acteurs de vivre ensemble.

Claire-Lise Campion, sénatrice de l'Essonne

Quand le handicap n'est pas un frein : **le projet Etna**

Saut en élastique en fauteuil, course de 24h non-stop, chute libre… le sportif Sébastien Pilot, né avec une neurofibromatose - maladie génétique évolutive, douloureuse et déformante - n'en est pas à son premier défi.

Celui qu'il prépare actuellement consistera à descendre prochainement l'Etna en fauteuil tout terrain.
Pour cela, cet entraîneur en savate, canne de combat et boxe anglaise suit actuellement une préparation toute particulière.
Régulièrement hospitalisé, Sébastien veut montrer aux enfants malades comme aux écoliers, collégiens et lycéens que le handicap n'est pas un frein à la pratique d'un sport et à la réalisation de challenges, que la mixité est une richesse et qu'il est important de vivre ses envies et ses rêves.
Plusieurs partenaires soutiennent son projet. Parmi eux, l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), le FCG (FootBall Club de Grenoble), le Ring Grenoblois, le CDOS de l'Isère (Comité départemental olympique et Sportif), la DDCS de l'Isère (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Be Api (Bien-être et Activité Physique Individualisée), l'entreprise Mont Blanc Mobility, fabricant de FTT Quadrix qui met à disposition un fauteuil tout terrain adapté à la descente qu'effectuera Sébastien…
Le collège Pierre Dubois de Seyssinet-Pariset fait partie des soutiens enthousiastes.

Souhaitant rassembler un groupe de collégiens autour de ce challenge après avoir rencontré Sébastien lors de la journée de sensibilisation au handicap organisée en octobre dernier, l'Association Sportive du collège a choisi de participer au concours national Éthique et Sport Scolaire de l'UNSS qui valorise des actions citoyennes et de solidarité par le sport réalisées par les élèves. Parmi une quarantaine de dossiers, le projet Etna a été présélectionné dans la catégorie *« sport et handicap »* et deux élèves, accompagnés de Dominique Martin, professeur d'EPS et coordinatrice du projet au sein du collège, l'ont présenté le 10 juin dernier à Paris. Rejoints par Sébastien, ils ont été conviés à la cérémonie de remise des prix, organisée dans les salons du Sénat en présence de différentes personnalités dont Michel Savin, sénateur de l'Isère et des athlètes de haut niveau, ambassadeurs UNSS.

Même si le projet Etna n'a finalement pas fait partie des lauréats, vivre ce temps fort fut une expérience humaine enrichissante et une étape marquante dans le projet. Et surtout, l'aventure continue !

Si certains élèves sont plus particulièrement impliqués dans la recherche de partenaires financiers et mènent diverses actions dans ce sens, dont l'aide à la distribution de t-shirts vendus 10 euros, d'autres sont actifs dans la promotion du projet dans les groupes presse et réseaux sociaux, mais tous apprécient de suivre les différentes étapes de préparation et c'est tous ensemble qu'il reprennent le slogan du projet : *« Nous pensions que c'était impossible jusqu'à ce que nous le réalisions ! »*.

Ils confient : *« Suivre le défi de Seb nous encourage à regarder autrement les personnes qui nous entourent, à mieux comprendre la différence et le handicap. Cela nous motive à réaliser nous-mêmes nos propres envies. Nous nous disons que nous avons tous des capacités qui nous sont propres et qu'il faut croire en nous. Nous sommes heureux de participer à un tel projet car il nous permet de nous exprimer et de nous sentir utiles. Nous sommes derrière Sébastien et nous lui souhaitons bonne chance ! »*.

■ Groupe Presse du projet ETNA, collège Pierre Dubois

L'ARDDS38 a décidé de soutenir aussi ce projet. Pourquoi ?
La sensibilisation à tous les handicaps, organisée au sein du collège P. Dubois de Seyssinet à l'automne dernier, a permis aux adhérents d'ARDDS38, de rencontrer des jeunes collégiens attentifs, intéressés par la surdité et ses conséquences, surpris par les compétences de leurs aînés en lecture labiale !
Savoir que certains de ces jeunes sont acteurs de ce projet a donné envie à la section de les accompagner, montrant ainsi leur soutien pour que le rêve devienne réalité !

Réaliser ses rêves quand on est handicapé peut être un encouragement pour tous. Les jeunes collégiens l'ont bien compris et l'énergie que Sébastien a déployée, dans ce projet, lui a été rendue multipliée, par le soutien des enfants !

■ L'équipe d'ARDDS 38

Accessibilité en **Rhône-Alpes**

La Région Rhône-Alpes, deuxième région de France, n'est sans doute pas la dernière, en ce qui concerne l'accessibilité et l'application de la loi de 2005. Grâce à l'investissement de son antenne Drôme-Ardèche, Ardds 38 a participé à la récente réunion « Schéma d'accessibilité régional » préparant les Ad 'AP. Elle était présente aussi, à Grenoble, à la journée d'échange « Tourisme et loisirs accessibles : Quels enjeux et quelles pratiques pour les acteurs ? »

Lyon

Une belle assemblée au siège de la région, à Lyon, avec une seule représentante du handicap auditif… novice, mais volontaire ! Les handicaps moteurs et visuels étaient largement représentés.
Le bilan du schéma directeur d'accessibilité 2009 et des mesures concernant la SNCF, a précédé la préparation du schéma Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et de son calendrier. Un temps important a été consacré aux questions de la salle, concernant des exemples concrets. Notre représentante a été sollicitée par la SNCF pour faire un état des besoins, elle a pu donner des informations précises grâce à une mini enquête auprès des adhérents.
Les réponses ont mis en évidence le dysfonctionnement des boucles d'induction magnétique installées et l'ignorance des personnels, quant aux besoins des malentendants, en particulier la nécessité de coupler le message sonore avec un message lumineux ou écrit. Ceci est particulièrement important dans les gares. Le contact est noué, il sera utilisé !

Grenoble

Quelques jours plus tard, à Grenoble, la réunion organisée par le Cerema (Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) et le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), était transcrite sur grand écran et deux interprètes en langue des signes française se relayaient - sans savoir si quelqu'un en bénéficiait !
L'accessibilité était en place, malgré l'absence de boucle d'induction magnétique. La ville n'était pas la seule au programme, la montagne aussi : en Dauphiné et Savoie, on ne peut pas faire moins !
Le titre était accrocheur pour une réunion qui a de nouveau démontré la méconnaissance de nombre de ses participants, professionnels administratifs ou du tourisme, du handicap auditif et de sa diversité.

La matinée, de présentation plutôt administrative, mettait en évidence l'intérêt humain et économique de rendre accessibles en même temps, tous les secteurs concernés par le tourisme : offre de logements, activités sportives, culturelles et de détente.
La partie consacrée aux réalisations, démontrait la volonté réelle des organismes d'être accessibles. Le handicap moteur reste, le plus souvent, la priorité. Les réalisations sont ingénieuses, tel le robot permettant à la personne en fauteuil de visiter virtuellement l'étage (inaccessible) d'un Musée, en interaction avec sa famille ! Donner la possibilité aux personnes porteuses de handicap moteur de dormir en refuge, ou aux personnes ayant un handicap visuel de faire un parcours nature, flore et faune, sont des projets réalisables ! La volonté existe et c'est assez frustrant de constater que, pour le handicap auditif, elle reste souvent virtuelle.

La particularité de la montagne par rapport à la ville en matière d'accessibilité, c'est bien sûr la contrainte liée au plein air, au relief accidenté. Si ces éléments sont essentiels à prendre en compte pour les handicaps moteurs et visuels, pour le handicap auditif, il y a surtout la communication à étudier.

« En Rhône-Alpes, tous les sports sont-ils adaptés ? »

Le guide devra s'assurer que les aides techniques fonctionnent et que les auditeurs soient très proches, pour une meilleure compréhension.

À la fin de la réunion, l'intervention de la directrice des affaires culturelles de Rennes Métropole m'a enfin rendu le sourire ! Car elle a très bien expliqué la malentendance et les bonnes pratiques nécessaires (merci *Keditu* !)
Tous ont aussi convenu que le préalable à une accessibilité réussie, est la formation de tous les personnels ! C'est indispensable surtout pour le handicap auditif, car seule la connaissance de tous les problèmes d'accessibilité, peut conduire à la recherche puis à la mise en place de toutes les solutions possibles et adéquates.

■ **Claudie Vidal-Gougeon et Anne-Marie Choupin**

L'accessibilité auditive : pour ou avec les malentendants ?

En France, les retards en matière d'accessibilité auditive sont considérables. Pourquoi ? Voici quelques éléments de réponse.

D'origine suisse-allemande, j'ai découvert pendant mon adolescence la signalétique de l'oreille barrée avec le T, mais je n'avais aucune idée ce que ce logo signifie. En Suisse, les malentendants ont la chance de trouver dans beaucoup de lieux publics une boucle d'induction magnétique.

Lorsque j'ai créé en 2004 l'association Audition et Écoute 33, j'ai été très vite invitée aux réunions de concertation sur l'accessibilité par les collectivités de plusieurs villes de l'agglomération bordelaise. Entre 2005 et 2010, je n'ai jamais trouvé de réunion accessible aux malentendants, tout au plus (et rarement aussi), un interprète en langue des signes française avait été invité à traduire les débats pour les sourds gestuels, parfois en leur absence. Heureusement, une autre administratrice d'AE33 s'était souvent jointe à moi, car c'était compliqué pour comprendre et bien suivre ces réunions.

En fin de réunion ou par mail, j'avais régulièrement tenté de faire comprendre nos besoins, mais après mon implantation cochléaire en 2006 et ayant de bons résultats, mes interlocuteurs ont vite décelé que moi-même, je n'avais plus réellement besoin d'une boucle d'induction magnétique. Le handicap auditif est invisible et il nous est bien difficile d'expliquer aux chargés de mission de l'accessibilité que la compréhension peut être tout à fait aléatoire. *« Oui, nous comprenons bien lorsque nous sommes face à face dans un endroit calme, non, nous ne comprenons pas grand chose lorsque nous sommes réunis dans une très grande et très haute salle autour d'une énorme table à l'Hôtel de Ville de Bordeaux »*.

L'absence totale d'autres malentendants tout au long des dix dernières années a généré un cliché réducteur sur la volonté des malentendants de trouver des boucles d'induction magnétique puisque personne ne revendiquait cette mise en accessibilité à part deux ou trois malentendantes. Alors que nous sommes des dizaines de milliers de malentendants sur l'agglomération bordelaise, nos besoins sont totalement méconnus et sous-estimés. La Poste et la SNCF, puis certaines Assurances, ont assez rapidement mis en place des guichets d'accueil équipés de boucles magnétiques de bonne qualité. J'en ai testé dans plusieurs villes de l'agglomération, mais à chaque fois, on m'avait dit que j'étais la première à demander l'utilisation du matériel et peu importe que j'y revienne un an ou trois ans plus tard, le nombre de demandeurs était nul ou quasiment nul partout.

Je me suis longtemps opposée à la mise en place des petites boucles magnétiques portatives qui ont une portée de moins d'un mètre ce qui est peu confortable et peut avoir un effet contreproductif, surtout pour des utilisateurs qui n'ont pas l'habitude d'utiliser une boucle. Le personnel d'accueil, généralement non formé, croit que tous les problèmes d'incompréhension sont réglés et le malentendant, en plus de devoir se concentrer pour bien rester dans « *la bulle* » de l'induction magnétique, doit généralement dire à l'agent d'accueil qu'il ne capte pas bien… ! Pour obtenir l'accréditation Tourisme et Handicap, il suffit de dépenser deux cents euros et hop, l'affaire est réglée !

> ***Au lieu d'avancer dans la mise en accessibilité auditive, nous constatons un recul***

Tant que les malentendants eux-mêmes n'auront pas compris que la mise en accessibilité doit se faire obligatoirement avec eux et non pas pour eux, nous ne devons pas nous attendre à être mieux pris en considération. Les bénévoles ne sont pas assez nombreux et trop éparpillés à travers toute la France pour représenter les six millions de malentendants.

La mise en accessibilité comprend aussi la formation des personnels de l'accueil. Combien de fois, l'agent d'accueil m'a tendu un micro ou bien a dû d'abord retrouver, puis brancher la boucle portative et ses composants. Avec le temps, les boucles d'induction magnétique déjà installées mais jamais utilisées, ne sont même plus à portée de main. Au lieu d'avancer dans la mise en accessibilité auditive, nous constatons un recul.

Est-ce que l'agenda de l'accessibilité, l'Ad'AP [1], changera quelque chose ? Je n'en suis pas certaine, si les malentendants eux-mêmes ne reconsidèrent pas individuellement où est leur propre intérêt.
Aidez-nous en revendiquant et en testant les boucles d'induction magnétique dans les ERP [2] ! Jouons enfin collectifs !

■ **Irène Aliouat**

[1] **www.developpement-durable.gouv.fr/L-Ad-AP-en-quelques-mots.html**
[2] *Établissements Recevant du Public*

Accessibilité : **le retard français**

Pourquoi ce qui est monnaie courante en Angleterre n'existe (quasiment) pas en France ?

Il y a quelques mois, je suis allé en Angleterre. Énorme surprise dès l'atterrissage : tous les lieux publics sont équipés de boucles d'induction magnétique. Enfin… j'exagère sans doute un peu : disons que beaucoup le sont !

Dans l'aérogare de « *London Gatwick* », déjà, les tableaux d'affichage des arrivées et des départs sont entourés de boucles d'induction magnétique, au cas où un sourd aurait besoin de comprendre les annonces concernant son vol – avec ces gens-là, on ne sait jamais, ils sont tellement exigeants…

Et ainsi de suite, jusqu'à la petite gare ferroviaire de « *Portsmouth Harbour* » d'où partent les ferries pour l'Île de Wight : la borne d'appel (« *Help Point* ») sur le quai est équipée d'une boucle, au cas où un sourd aurait besoin d'aide, sans doute, tout comme la buvette qui vend aussi des journaux, au cas où un sourd aurait soif (tout est possible !).

Mais pourquoi donc les boucles d'induction magnétique sont-elles quasiment inconnues en France, alors qu'elles sont d'usage courant en Angleterre ? Bon sang ! Mais c'est bien sûr ! Pour le savoir, il suffit de se renseigner auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en charge de la politique d'accessibilité. Bonne nouvelle : il n'est même pas nécessaire de téléphoner, le ministère a créé un site Internet consacré aux questions d'accessibilité, « *#accessibleatous* » [1].

Mais quand il le consulte, un sourd ne peut qu'être immédiatement frappé de stupeur : le logo en tête de page résume la conception qu'a l'administration française de l'accessibilité pour tous. Ce logo représente en effet quatre personnes « handicapées » : un monsieur qui pousse un landau (on a évité le cliché sexiste !), une vieille qui marche avec une canne, une femme enceinte et une personne à mobilité réduite (PMR) [2]… Mais ni sourd, ni aveugle ! Mais pourquoi donc inventer un nouveau logo, alors que d'autres existent déjà, symbolisant les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) – par exemple, le logo « *Tourisme et handicap* », que tout le monde connaît ? Si ce n'était qu'une question de dessin, ce ne serait pas si grave. Mais tel n'est pas le cas : par exemple, en ce qui concerne la zone d'accueil des commerces, le « *Guide pratique pour rendre ses locaux accessibles* » est précis quand il s'agit de définir les dimensions du « *mobilier faisant office d'accueil ou de caisse* » ou d'une « *aire de rotation* », mais conseille seulement de « *Se placer en face des personnes malentendantes, qui peuvent parfois (sic !) lire sur les lèvres* ».
Alors n'hésitez pas : alertez votre député ou votre sénateur et demandez-lui d'interroger la ministre à ce sujet. Nous comptons sur vous…

Christian Guittet, ARDDS 06

[1] **www.accessibilite.gouv.fr**
[2] *Note de la rédaction : la notion de mobilité réduite s'étend à toute personne ayant des difficultés de déplacement, quelque soit la cause que ce soit la femme enceinte, une personne âgée ou un utilisateur de fauteuil roulant mais aussi la personne sourde, la personne mal ou non-voyante.*

Interview avec Antoine Lorenzi, audioprothésiste audiologiste

Aisa Cleyet-Marel a rencontré un jeune audioprothésiste qui, en plus de son travail dans son centre d'audioprothèse, exerce la profession de régleur d'implant au service ORL du CHU Gui de Chauliac (Montpellier) et termine sa thèse en neurosciences au sein de ce même établissement.

Aisa Cleyet-Marel : Bonjour Antoine, qui êtes-vous ?
Antoine Lorenzi : J'ai 28 ans, j'ai fait la formation d'audioprothèse D.E. à Montpellier, puis le Master Audiologie et troubles du langage et actuellement je termine ma thèse en neurosciences.

J'ai choisi le métier d'audioprothésiste, car le monde médical m'a toujours intéressé, et notamment le domaine de l'audition. Grâce au Master, j'ai pu apprécier l'intérêt de travailler en équipe avec d'autres professionnels de santé, les orthophonistes, les médecins… Après avoir été salarié dans un centre d'audioprothèse pendant deux ans, mon associé Maxime Balcon, également diplômé du Master, et moi-même avons décidé de créer notre centre d'audition.

A. C.-M. : Votre centre est bien différent des autres cabinets d'audioprothèse, pouvez-vous nous en expliquer le fonctionnement ?
A. L. : En effet, le centre n'est pas uniquement constitué d'audioprothésistes. Nous avons réussi à réunir plusieurs praticiens indépendants : deux audioprothésistes (Maxime Balcon et moi-même), deux orthophonistes, une psychologue cognitiviste, une musicothérapeute et une neuropsychologue.

A. C.-M. : Pouvez-vous nous en dire plus ?
A. L. : Certaines contraintes juridiques nous empêchent de créer des structures privées rassemblant à la fois des professionnels médicaux et commerciaux. Pour respecter ce cadre légal, nous avons choisi de réunir dans un même espace des professionnels sensibles aux problèmes d'audition mais disposant de leurs propres autonomies professionnelles. Cette ambiance pluridisciplinaire permet d'échanger régulièrement sur des thèmes tels que les troubles auditifs mais aussi, l'autisme, les troubles d'apprentissage, la mémoire ou encore de réfléchir sur des prises en charges plus appropriées.

De plus, la relation avec ces praticiens, comme par exemple, les psychologues nous permet d'apprendre à apaiser des tensions lors de nos rendez-vous, car nous n'avons pas toujours les mots appropriés pour aider nos patients et leurs familles à passer le cap de l'appareillage dans de bonnes conditions.

A. C.-M. : Quel est votre contact avec les médecins généralistes et ORL ?
A. L. : Le corps médical a tout à fait conscience de l'importance d'allier l'appareillage et l'orthophonie, que ce soit pour la rééducation auditive, la conservation de la parole ou l'apprentissage de la lecture labiale ; on le voit notamment en réglage d'implant cochléaire. Cependant, cette association orthophonie/appareillage est encore peu répandue en audioprothèse classique. Nous espérons que cela se développera avec le temps.

A. C.-M. : Quelle est la clef d'un appareillage réussi ?
A. L. : Ce qui est important c'est de suivre ses patients régulièrement, deux à trois fois par an. Ceci est valable surtout pour les premiers appareillages ; dans les premiers temps, porter un appareil est une contrainte, d'autant plus marquée chez les personnes âgées. C'est à nous de motiver les personnes afin qu'elles puissent réellement s'habituer à leurs appareils et profiter de ce qu'ils leurs apportent.

A. C.-M. : Actuellement, vous êtes régleur au CHU Gui de Chauliac. Que cela vous apporte-t-il au quotidien dans votre métier d'audioprothésiste ?
A. L. : Le réglage d'implant est l'exemple même de la collaboration de différents corps de métier ; orthophonistes, ORL et psychologue. Je m'en inspire donc tous les jours.

A. C.-M. : Actuellement, vous effectuez une thèse au CHU Gui de Chauliac. Quel en est l'objectif, le thème ?
A. L. : L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement de notre audition pour, à terme, développer de nouveaux appareils auditifs ou à plus court terme trouver des stratégies de prise en charge plus individualisée.

A. C.-M. : Connaissez-vous la revue *6 millions de malentendants* ?
A. L. : Oui, je la lis régulièrement et j'apprécie la rubrique « *Appareillage* ». Je pense qu'il est nécessaire d'être critique quant à l'exercice de notre profession pour que nous puissions progresser. Cependant, je pense qu'il faudrait nuancer ces critiques en interrogeant les professionnels visés, afin qu'ils puissent y répondre.

A. C.-M. : Merci beaucoup, Antoine. ■

Mon métier d'audioprothésiste : **ma vision**

Michèle est audioprothésiste en fin de carrière, à Grenoble. Elle intervient aussi au CHU pour faire des audiogrammes. 6 millions de malentendants lui a demandé de parler de son métier.

L'audioprothésiste réalise un bilan préalable, le plus complet possible. Il doit connaître l'histoire médicale de son patient, comment est survenue la surdité, son ancienneté, les troubles associés, etc. Il doit connaître le mieux possible son mode de vie, ses différentes activités, ses besoins et ses attentes, ses craintes et ses espoirs, ses priorités. Il doit être à l'écoute de son patient et créer une véritable relation de confiance.

Il va ensuite réaliser un bilan audiologique complet : faire l'audiogramme mais aussi évaluer l'intelligibilité (vocale), vérifier la présence ou non de distorsions, trouver les niveaux d'inconfort, chercher les éventuels acouphènes, examiner les conduits auditifs, etc.

Tous ces éléments vont lui donner un aperçu des possibilités d'adaptation et orienter le choix des aides auditives, en stéréophonie si possible pour respecter la discrimination et la localisation des sons dans l'espace. Il doit donc bien expliquer les possibilités de correction, mais aussi les limites du résultat en fonction de la pathologie sans démotiver le patient, tout en l'encourageant et en le rassurant.

Il doit devenir un véritable accompagnateur de la rééducation auditive. Cette rééducation peut être prise en charge par un orthophoniste, le bénéfice n'en sera que meilleur.

Plusieurs approches techniques d'adaptation existent et chaque audioprothésiste utilise sa propre méthode, dûment validée, pour le réglage des caractéristiques de fonctionnement des aides auditives.

L'avènement des prothèses numériques et les progrès technologiques ont considérablement amélioré la précision des réglages mais aussi la qualité du traitement des informations acoustiques et donc le bénéfice en termes de compréhension. Mais attention, il n'en reste pas moins que nous nous heurtons aux capacités d'analyse du son depuis l'oreille, organe périphérique jusqu'au cortex auditif qui va interpréter le message. La lecture labiale et la rééducation orthophonique s'avèrent parfois un indispensable complément : l'audioprothésiste doit savoir en avertir son patient.

Une autre étape consiste à ce que le patient s'approprie ses appareils et se familiarise avec. Il faut donc l'aider, l'encourager, être présent et attentif aux difficultés de manipulation souvent présentes au début ; il faut aussi apprendre à entretenir les aides auditives.

Les réglages finis, on contrôle l'efficacité par différents tests avec et sans appareils, on vérifie l'optimisation de la compréhension, dans le calme, dans le bruit, et l'équilibre auditif.

Le suivi de l'appareillage se révèle tout aussi important que les premières étapes. Il faut contrôler régulièrement le bon fonctionnement, vérifier l'état des conduits auditifs, surveiller la stabilité de l'audition, réadapter les réglages, réagir le plus vite possible à tout problème technique, réparer, dépanner. L'audioprothésiste doit être à l'écoute et disponible pour la personne qui, tout à coup, se retrouve privée de sa correction. Et si la patientèle est nombreuse, le patient en difficulté, lui, est unique et mérite toute l'attention de l'audioprothésiste. C'est aussi lors du suivi que se poseront les questions de l'utilisation des accessoires, (téléphone, télévision, source audio diverses, bluetooth), information sur les boucles d'induction magnétique, réglage de la position T, système FM etc.

Mais n'oublions pas les autres aspects du travail : relations avec le corps médical, avec les orthophonistes, formation continue sur les nouvelles explorations fonctionnelles, sur les récentes techniques d'implantation (cochléaire, osseuse, oreille moyenne…), formation sur les nouveautés des fabricants, familiarisation avec les nouveaux logiciels, mais aussi, bien sûr, mise à jour du matériel d'exploration, de réglage, et de toute l'informatique.

Un appareillage est un investissement financier important pour vous, malentendants, mais il est, pour nous, audioprothésistes, la mise en œuvre de toutes nos compétences techniques, psychologiques, relationnelles et humaines à votre service tout au long de votre appareillage pendant plusieurs années. Il nous appartient également de vous guider dans vos recherches d'aides financières auprès des services compétents. Le reste à charge, après remboursement par les organismes sociaux, est en France, le plus important d'Europe.

Nous n'appareillons pas une oreille mais une personne avec ses difficultés, son histoire, ses souffrances, ses interrogations, ses envies ou ses refus, ses espoirs réalisables ou utopiques, et nous sommes, nous aussi des humains avec nos qualités et nos défauts, nos compétences et nos manques, mais toujours avec l'envie de donner le meilleur de nous-mêmes, au service de votre audition.

Michèle, Audioprothésiste

Audioprothèses : **les « papyboomers »** renâclent à s'équiper

Un article dans le journal Le Monde du 14 avril 2015 (Le « papy-boom » suscite les convoitises) nous rappelle que les personnes nées entre 1945 et 1950 ont maintenant entre 70 et 65 ans, l'âge de l'appareillage auditif pour beaucoup… Mais d'après les responsables de l'enseigne Amplifon : « En moyenne, le premier appareil est acheté autour de 75 ans, soit sept à dix ans trop tard ». Beaucoup se sont lancés sur ce marché… : « Certains avaient cru à la poule aux œufs d'or, ils ont été déçus ! » (Luis Godinho, président de l'Unsaf). Qu'est ce qui peut expliquer ces réticences ?

De nombreuses anomalies dans le secteur de l'audioprothèse

- Alors que **l'affichage des prix** est obligatoire en France, l'immense majorité des audioprothésistes n'affichent pas leurs prix : les appareils (ou fac-similés) exposés en vitrine le sont sans prix et à l'intérieur du magasin pas de prix et pas d'informations sur le coût des prestations. Fort heureusement quelques audioprothésistes affichent leurs prix sur Internet, ce qui est précieux pour comparer (Audiologys, Laboratoires Unisson, Maison de l'Appareil Auditif…).

- Alors qu'en audioprothèse le **devis** est normalisé et obligatoire, on voit encore arriver dans nos associations des personnes qui s'interrogent : le prix leur a été donné oralement et de façon évasive (pour la marque x ce sera de l'ordre de 4 000 €, pour la marque Y de l'ordre de 3 000 €) ou bien encore, tarif indiqué au dos d'une carte de visite… Pour les autres qui ont obtenu un devis, il manque souvent la quatrième page celle des caractéristiques techniques de l'appareillage (pourtant notées comme obligatoires sur la première page du devis).

- Lors de la **perte d'un appareil** pendant les essais ou quelques mois après achat, l'audioprothésiste réclame la plupart du temps le prix total (appareil + prestation). Dans ce cas la prestation est payée deux fois alors que clairement elle n'est fournie qu'une fois (la prestation comprend la prestation d'adaptation, environ 10 visites la première année, dont la visite obligatoire à 3 mois et 6 mois après achat et la prestation de suivi, 10 visites à raison d'une visite tous les 6 mois les 5 années suivantes, soit une durée de vie de 6 ans de l'appareillage).

- Très clairement l'achat et le **contrat de maintenance** ne font qu'un, alors qu'en France il est interdit normalement de lier l'achat et la maintenance. Tout étant payé d'avance, il devient alors difficile de changer d'audioprothésiste pendant les 6 ans d'appareillage.

- Une fois les appareils achetés après les essais (il faut au minimum 4 semaines d'essais pour être sûr d'accepter l'appareillage), on a la surprise de constater que **la facture ne correspond plus au devis** : la notion de prix d'appareil et de coût de la prestation ont disparu, il ne reste plus qu'un prix total sans détail. C'est contraire aux règles et habitudes des autres secteurs en France…

Des consommateurs avisés

Il y a une réelle peur de tomber dans un marché où ne s'appliquent pas les règles habituelles de la consommation… À cela s'ajoutent d'autres raisons pour différer l'achat d'une audioprothèse : le prix élevé [1], une sensation sonore désagréable [2], un sentiment de moins bien entendre dans le brouhaha [3]…

Dans ces conditions, il n'est pas très surprenant qu'un papyboomer, en consommateur avisé, préfère attendre et se faire conseiller davantage. Il aura alors recours à Internet et/ou au conseil d'une association de malentendants, ce que nous conseillons…

J. S., Surdi 13

Notes de l'équipe de rédaction :

[1] L'enquête internationale Eurotrak financée par les fabricants d'audioprothèse et réalisée par Internet donne les 10 premières raisons pour ne pas acquérir une aide auditive : « Je ne peux pas me payer une aide auditive » (en 1er), « J'ai des priorités plus importantes » (en 2), « L'opinion de l'ORL » (en 3), « Elles ne restaurent pas l'audition d'avant » (en 8), « Elles ne fonctionnement pas bien dans le bruit » (en 9), « Inconfortable » (en 10). Cf. **www.unsaf.org/doc/Resultats_France_de_l_enquete_EuroTrak_2015_10-avril-2015.pdf page 23.**

[2] La sensation sonore désagréable n'est pas due à un mauvais appareillage mais bien souvent à l'appareillage trop tardif et la difficulté pour la personne âgée d'entendre à nouveau des sonorités oubliées par le cerveau. Cela milite pour un appareillage plus précoce.

[3] La moins bonne compréhension dans le brouhaha n'est pas qu'un sentiment mais bien une réalité. La presbyacousie s'accompagne de la perte de la sélectivité de l'audition, sélectivité que l'appareillage ne sait pas corriger. Dans un restaurant le « bruit » est formé de plusieurs conversations qui se superposent. Une oreille saine sait filtrer la conversation que nous voulons privilégier, la prothèse auditive ne sait pas le faire sauf si on a un micro directionnel dirigé vers la bonne personne.

Nouveautés en audioprothèses

À l'occasion de la conférence organisée par Surdi 13, le 18 décembre 2014 sur les nouveautés en audioprothèses, nous avions recueilli les informations suivantes :

Siemens

En 2014, la marque Siemens a vendu son activité audioprothèses ainsi que les sous-marques Rexton et Audio-services (cédées au fonds d'investissement suédois EQT et à la famille allemande Strüngmann). Il faut rappeler qu'il y a quelques années, Siemens représentait 50 % des appareils distribués en France. À Surdi 13, nous reprochons à Siemens le manque de transparence sur les caractéristiques techniques à fournir pour le devis normalisé (cela ressemble plus à une fiche commerciale).

Piles rechargeables

On voit apparaître des batteries rechargeables remplaçant les piles 13 ou 312 (**www.starkey.fr/utilisation-entretien/piles.php#tab3**). Mais attention, ce serait au total moins économique à cause d'une durée de vie trop courte de ces batteries et d'une autonomie, qui diminue assez rapidement. Il faudra bien se renseigner auprès de son audioprothésiste, car il n'est pas sûr aussi qu'on puisse bénéficier du forfait pile dans ce cas.

Sonorités des appareils

Pour certaines marques, les sons paraissent plus percutants (par exemple Oticon, Starkey…) et pour d'autres les sonorités sont plus cotonneuses (par exemple Siemens…). Chaque marque a une sonorité particulière, ce qui conduit à privilégier la marque à laquelle on est habitué pour rester dans les mêmes sonorités.

Les canaux (de traitement, réglages ou tests)

Il y a maintenant des appareils ayant jusqu'à 48 ou 32 canaux de traitement. En général les canaux de réglages sont deux fois moindres et les fréquences testées encore moindres. Ainsi, un appareil avec 48 canaux de traitement aura 24 canaux de réglages et par exemple seulement 9 fréquences de test.
Au casque, l'audioprothésiste teste en en général 11 fréquences (à comparer avec l'ORL qui en teste 6 : le 250 Hz, le 500, 1 000, 2 000, 4 000 Hz et le 8 000 Hz). On pourra regarder des témoignages sur **www.audiologys.com/les-temoignages/** (c'est très publicitaire mais cela donne des idées).

> ***Il est essentiel d'avoir un audioprothésiste que vous trouvez dévoué et compétent et qui vous rassure***

Connexion avec son Smartphone

Depuis quelque temps, on trouve des applications à télécharger sur son iPhone pour le transformer en interface de ses appareils auditifs (réglage du volume de chaque côté, programmes, directivité…). Il pourrait aussi être possible d'utiliser son Smartphone comme micro sans fil (le micro interne des Smartphones serait de très bonne qualité… à vérifier). Si vous avez un appareil récent ou que vous changez d'appareillage, interrogez votre audioprothésiste et faites des essais : un micro sans fil « gratuit », c'est un vrai plus.
Ces applications devraient bientôt être transposées sous Android (70 % des Smartphones vendus en France)…

Seuils d'inconfort

L'audiogramme in situ (cf. *L'Oreille Active* n°40 - **www.surdi13.org/circulaire_arch.htm**) est maintenant possible avec la quasi-totalité des nouveaux appareils. Il permet de rechercher les seuils de perception directement avec les appareils en place (ce sont les appareils qui génèrent les sons de l'audiogramme). Pour la mesure des seuils d'inconfort, il paraît que cela reste encore insatisfaisant : certains audioprothésistes disent préférer mesurer les seuils d'inconfort au casque comme auparavant.

Écoute de la télévision

Les malentendants ont toujours du mal à écouter la télévision avec leurs appareils. Il existe toutes sortes de systèmes et notamment la position T que nous prônons au sein du Bucodes SurdiFrance. Le mauvais résultat d'écoute de la télévision serait dû à des haut-parleurs de piètre qualité. Il est donc souhaitable de brancher des haut-parleurs de bonne qualité voire même de les disposer à proximité du malentendant (même chose au cinéma, toujours se placer près d'un haut-parleur).
On peut maintenant trouver des haut-parleurs sans fil chez son audioprothésiste par exemple le TV Sound box (139 € avant réduction chez **www.audilo.com/casques-tv/874-tv-soundbox-amplicomms.html**).
En dehors de la boucle magnétique ou des haut-parleurs externes, il est bien sûr toujours possible de s'acheter un casque Sennheiser, avec ou sans fil, que l'on trouve un peu partout dans les grandes surfaces.

Compression fréquentielle

La compression fréquentielle permet de décaler les fréquences aiguës inaudibles (du fait de zones mortes de la cochlée) dans des fréquences plus graves où la cochlée est fonctionnelle. Cela demande un laps de temps assez long pour s'y habituer et en tirer bénéfice (se faire prescrire des séances d'orthophonie par son médecin traitant). Actuellement l'audioprothésiste dispose de l'appareil en prêt pour deux mois (il travaille avec une centrale d'achat) et il lui faut finaliser les essais dans ces deux mois.

Notre conseil : le mieux est alors d'avoir un programme sans compression fréquentielle pour le court terme et la décision d'achat et un programme avec compression fréquentielle pour le long terme et la récupération de l'ensemble du spectre auditif.

Écoute au restaurant

Le meilleur système est encore la directivité, c'est-à-dire d'avoir deux micros sur l'appareil avec un programme directionnel qui permet de se focaliser sur la personne en face de soi. À Surdi 13 nous constatons que cette directivité n'est pas toujours très bonne. Il y a actuellement des appareils avec directivité variable qui s'orientent d'eux-mêmes vers la personne qui parle. Mais ce système est souvent décevant quand plusieurs personnes parlent à la fois car on n'entend pas forcément la bonne personne.

Milieu bruyant

Pour l'audioprothésiste les appareils d'aujourd'hui donnent plus de satisfaction que les anciens en milieu bruyant : autobus, métro, voiture, etc. À notre avis un milieu de gamme peut suffire car les logiciels sont performants pour éliminer les bruits réguliers (au contraire des cocktails de voix)… Il faut essayer.

> *Les malentendants ont toujours du mal à écouter la télévision avec leurs appareils.*

> *Il existe toutes sortes de systèmes et notamment la position T, que nous prônons au sein du Bucodes SurdiFrance.*

Durée des réglages

Chaque audioprothésiste a sa méthode pour effectuer les réglages… mais cela semble se normaliser. On peut considérer actuellement qu'après la première visite il faut environ trois ou quatre rendez-vous à une semaine d'intervalle pour arriver à bien régler une audioprothèse.

Notre avis : la confiance envers l'audioprothésiste qui règle les audioprothèses joue aussi un rôle non négligeable (ne pas poursuivre si la confiance n'est pas là). Il est essentiel d'avoir un audioprothésiste que vous trouvez dévoué et compétent et qui vous rassure.

Rester en lien avec l'association locale

Bien dire à vos proches qui doivent se lancer dans un appareillage qu'il est souhaitable de contacter l'association locale avant de commencer.

En effet, une fois l'appareillage acheté, il sera bien souvent trop tard pour se faire conseiller et orienter.

Chacun sait qu'on est mieux traité avant l'achat qu'en service après-vente (même si ce service après-vente est compris dans le prix).

L'association a aussi besoin de compiler les retours d'expérience (témoignages) pour pouvoir conseiller les autres usagers. N'hésitez pas à lui communiquer vos satisfactions ou vos insatisfactions.

J. S., Surdi 13

Recherche médicale à Grenoble

Une synergie entre le CHU, l'Université et l'ARDDS 38

Depuis plusieurs années, les devenus-sourds appareillés grenoblois peuvent apprendre à lire sur les lèvres avec deux orthophonistes du service ORL du CHU au Centre Audition et langage, Mme Rebière et Mme Fluttaz.

Conscientes du fait que les prothèses auditives ne procurent pas tout le confort auditif suffisant, notamment dans le cas d'environnements bruyants, les orthophonistes encouragent leurs patients à utiliser la complémentarité des informations auditives et visuelles pour augmenter leur compréhension de la parole. Elles proposent ainsi chaque année un module d'apprentissage de la lecture labiale, pendant cinq mois, à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure, par groupe de huit-douze personnes. Le travail proposé est inspiré à la fois des méthodes de Garric (1971) et d'Istria et al (1982), entraînant prioritairement au décodage analytique des formes labiales puis au décodage en contexte de mots et de phrases.

Dans une étude en cours de publication [1], dix-huit patients ayant pour la plupart une surdité moyenne et appareillés ont été testés avant et après avoir suivi ce module de lecture labiale afin de déterminer si l'apprentissage proposé était efficace. Un test vidéo standardisé de reconnaissance de consonnes et de voyelles dans des syllabes sans signification (par exemple, « *pup* », « *dad* », « *iti* ») a été proposé en condition de lecture labiale. La différence de scores pour les voyelles entre le pré-test et le post-test révèle un gain de 19 % (score global de 75,2 % au post-test contre 63,2 % au pré-test ; soit un gain de [75,2-63,2/63,2]x100 = 19 %).

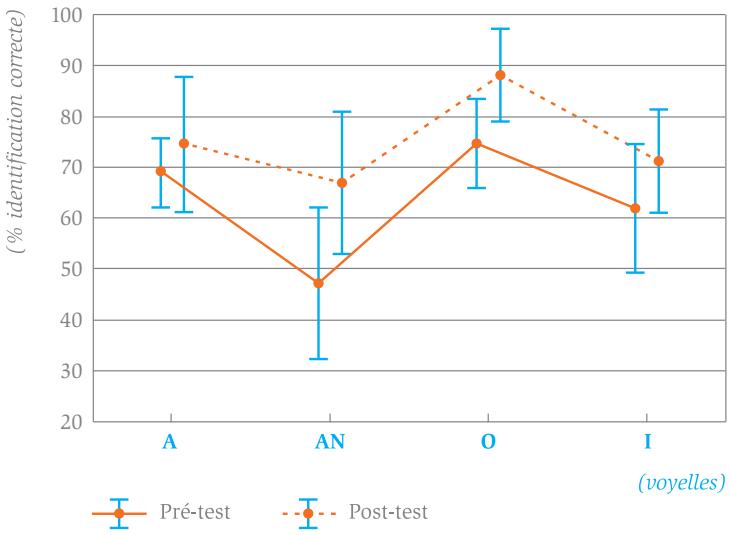

Figure 1 : *Pourcentages d'identification des visèmes obtenus au pré-test et au post-test : le visème A correspond aux voyelles (a, è, in), AN (an, e, o de « bol »), O (o, on, u, ou, eu) et I (i, é).*

Ce gain est identique pour chaque visème (ou sosie labial) vocalique : O, A, AN et I *(figure 1)*. Pour les consonnes, l'apprentissage est également bénéfique avec une augmentation moyenne des performances de 19,7 % (score de 73,4 % au post-test contre 61,3 % au pré-test, soit un gain de [73,4-61,3/61,3]x100 = 19,7 %). Ce gain est surtout observé pour les consonnes qui sont réputées les plus difficiles à reconnaître sur les lèvres : celles qui varient selon les voyelles qui les entourent comme les visèmes CH, (ch, je), T (t, d, n), S (s, z) ou encore celles dites invisibles (k, g, r). Les consonnes aux formes stables et bien visibles des groupes P (p, b, m) et F (f, v) étaient dès le départ bien identifiées par les patients.

Il était important d'évaluer précisément le gain que peut apporter un apprentissage systématique de la lecture labiale car on dispose encore de peu d'études expérimentales en langue française. Il semble que la méthode adoptée au CHU de Grenoble permette de faire progresser des patients devenus-sourds, en particulier dans la distinction des sons les plus difficiles à identifier sur les lèvres (voyelles, consonnes variables et consonnes invisibles). Il est bien évident que ces progrès devront être continûment renforcés pour que la compétence à utiliser l'information labiale se maintienne. Outre un module de perfectionnement proposé par le CHU ou la poursuite de l'entraînement en suivi individuel avec une orthophoniste, les patients peuvent trouver un relais au sein de l'ARDDS 38 qui favorise l'échange d'expériences et la poursuite d'un travail de la lecture labiale en petits groupes auto-organisés. En effet, à l'issue de l'entraînement collectif suivi au CHU, des devenus-sourds se réunissent chaque semaine à leur domicile pour s'entraîner à lire sur les lèvres des maximes, proverbes, dialogues, histoires… Un suivi du groupe est demandé aux orthophonistes du CHU lorsque le besoin s'en fait sentir.

On ne saurait trop insister sur cette synergie entre la prise en charge de la personne devenue-sourde par l'équipe médicale pluri-disciplinaire et le soutien que cette personne peut trouver au sein d'une association comme l'ARDDS 38 pour se motiver à continuer à se perfectionner en lecture labiale mais aussi y trouver informations techniques et sorties adaptées, en se sentant écoutée et comprise.

Marie-Agnès Cathiard (Université Grenoble Alpes, Équipe Litt&Arts ; ARDDS 38)

[1] *Cathiard M.-A., Gavard-Boitier A., Moniot E., Rebière C., Fluttaz A.-M. (soumis), « Apprentissage de la lecture labiale par des adultes devenus-sourds ».*

Revue de presse : AuditionSolidarité

Des missions à l'AP-HP **inscrites pour durer** (1)

L'association AuditionSolidarité, en collaboration avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, a organisé les 19 et 20 mai 2015 sa deuxième mission « Audition » au sein de l'AP-HP. Elle s'est déroulée cette fois, à l'hôpital de l'Hôtel Dieu de Paris, dans le 4e arrondissement, en présence de Martin Hirsch, directeur de l'AP-HP et parrain de l'association.

Pendant ces deux jours de mission, l'équipe qui était constituée de médecins ORL, d'audioprothésistes, d'orthophonistes et d'un fabricant d'embouts a accueilli 87 personnes vivant dans une grande précarité (SDF, sans-papiers ou personnes bénéficiant de l'Aide Médicale d'État - AME) et qui ont toutes, à minima, bénéficié d'une consultation avec un médecin ORL et d'un test auditif. Au total, ce sont 35 personnes qui ont été appareillées et 53 aides auditives qui ont été adaptées.

Orientation thérapeutique, prise en charge et suivi, trois priorités pour l'association

Pour AuditionSolidarité, l'objectif était triple pour cette seconde mission au sein de l'AP-HP : appareiller gratuitement les personnes nécessiteuses souffrant de troubles auditifs, mais aussi inscrire dans le parcours de soin les personnes souffrant de problèmes associés. Ainsi, ce sont treize personnes qui ont bénéficié de cette prise en charge plus poussée. Enfin, *« une autre grande satisfaction lors de cette mission a été de revoir 17 personnes déjà appareillées par AuditionSolidarité et qui sont revenues pour faire contrôler leur appareillage ! »*, tient à mettre en lumière Christine Bourger, présidente de l'association. *« C'est une grande fierté pour nous ! (…) »*.

Vers une pérennisation de l'action en France : trois missions par an sur deux ans

Lors de sa visite, Martin Hirsch, parrain d'AuditionSolidarité et directeur général de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, a pu signer avec Christine Bourger, présidente de l'association, une convention engageant les deux parties à mettre en place trois missions humanitaires en France par an, et ce, sur deux ans. La prochaine mission se déroulera les 29 et 30 septembre également à l'Hôtel Dieu. Ces missions humanitaires en France sont également rendues possibles grâce au soutien financier de la Fondation Zéphyr, fondée par Sophie Kerob fortement impliquée auprès d'AuditionSolidarité.

À propos d'AuditionSolidarité

AuditionSolidarité, association reconnue d'intérêt général mène 3 types d'actions :

- Action humanitaire en France : AuditionSolidarité appareille des personnes défavorisées atteintes de déficience auditive.
- Action humanitaire à l'étranger : AuditionSolidarité appareille les enfants sourds et malentendants vivant dans la grande précarité.
- Action de prévention auditive : AuditionSolidarité sensibilise les élèves et professeurs dans les écoles et conservatoires de musique à la protection auditive.

Renseignements :
www.auditionsolidarite.org
www.facebook.com/auditionsolidarite.org ■

(1) *Source audio infos*
(2) *Cf.* ***6 millions de malentendants*** *n°17 l'article : « Implant cochléaire : quelles perspectives ? »*

L'association *Agir pour l'audition* a été créée en 2011 par le professeur Bruno Frachet, chirurgien ORL et Geneviève Monguillot, orthophoniste. Ils seront rejoints par les professeurs Noël Garabédian et Olivier Sterkers. En 2014, *Agir pour l'audition* prend un nouvel essor sous l'impulsion de la Fondation Bettencourt Schueller.

Le programme stratégique valorise deux axes d'intervention :

- *Agir pour le futur* programme de soutien à la recherche scientifique.
- *Agir au quotidien* programme de soutien au monde associatif et au grand public.

Un appel à projets scientifiques jeunes chercheurs pour l'année 2015 a été lancé. Le financement d'*Agir pour l'audition* permettra aux jeunes chercheurs retenus d'effectuer leur stage postdoctoral dans un laboratoire de recherche du domaine de l'audition en France ou à l'étranger sur une durée de 2 ans.

Les lauréats récompensés :

- **M. Ludovic Bellier :** il rejoindra le laboratoire de psychologie du Pr Robert T. Knight et du Dr Brian Pasley à l'Institut de Neurosciences Helen Will dans le campus de l'Université de Berkeley en Californie et déchiffrera le code neuronal nécessaire à la perception de parole.
- **Mme Jeanne Clarke :** le soutien d'*Agir pour l'audition* lui permettra de conduire son projet de recherche dans le laboratoire CNRS de Mécanique et d'Acoustique (UPR 7051) à Marseille sous la direction du Pr Olivier Macherey et du Dr Gaston Hilkhuysen. Son objectif est d'étudier comment un déficient auditif peut mieux bénéficier de deux types d'appareils auditifs différents : un implant cochléaire sur une oreille et une prothèse auditive sur l'autre oreille.

Karine, multi-implantée
ou le courage d'entendre…

Karine a été implantée 3 fois, elle est suivie à l'hôpital Saint-Antoine (Paris), elle est venue nous voir lors d'un dimanche de réunion à Fouesnant. Ses propos ont ému et stimulé les adhérents de Sourdine.

Malgré sa surdité aucun professeur à l'école n'a alerté sa famille, elle faisait des dictées avec des trous, elle n'a bénéficié d'aucune aide, elle a vite utilisé la lecture labiale et elle jouait sur la naïveté.

Karine a perdu son papa à 8 ans et son audition semble s'être dégradée à ce moment-là. Elle a eu des aides auditives à l'âge de 18 ans, sa perte auditive était de 50 % des deux côtés. Mais elle ne tolérait pas ces appareils.

Plus tard enceinte de sa fille, son audition baisse de façon catastrophique. Le médecin crédite son audiogramme d'1 % d'un côté et de 4 % de l'autre. Karine n'a jamais entendu sa fille babiller ; la petite fille tapait sur le mur ou sur la table pour attirer son attention.

Conseillée par sa belle-mère, elle rencontre un ORL qui lui dit qu'elle est condamnée à vivre comme cela, il lui prescrit un médicament inefficace.

Plus tard, elle va voir un autre ORL qui l'oriente vers Saint-Antoine. Malgré l'éloignement elle y va : première implantation, elle est alors suivie pour sa rééducation par une phoniâtre (sœur de Michel Fugain).

Elle s'accroche, c'est d'autant plus difficile que son cerveau n'a pas décodé de sons pendant plusieurs années.
Logée chez une tante elle reste trois mois à Paris, à cette époque l'implantation laissait une cicatrice importante, un crâne à demi rasé. Son mari lui dit : *« tu ne vas pas passer ta vie à Paris ! »*. On lui trouve alors une orthophoniste à Quimper, le contact est merveilleux.

Karine a fait confiance aux professionnels, elle a choisi d'aller lentement, de choisir des objectifs raisonnables, elle n'a jamais baissé les bras même si parfois elle revenait en pleurs de sa rééducation à Paris. Peu à peu son cerveau a pris les commandes.

L'autre oreille fut implantée, rééducation facile, puis une troisième implantation pour remplacer celle devenue obsolète : aucun problème. Elle n'a rien demandé c'est Saint-Antoine qui a proposé les deux dernières implantations.

Karine est bénévole dans une association pour implantés. Le courage, la tonicité de Karine ne peuvent qu'inspirer les futurs implantés.

Sourdine Finistère sud

Panne d'appareil à Prague : récit d'une épopée citadine

Partir en vacances, c'est oublier tous les tracas du quotidien… Mais le cauchemar du voyageur malentendant est d'avoir une panne d'appareillage auditif. Pourtant la mésaventure peut bien tourner !

Vendredi 15 août 2014, dans une chambre d'hôtel à Prague. Je suis arrivée la veille au soir pour un week-end très attendu, entre amies, à la découverte de cette capitale dont on nous a vanté l'architecture, les légendes, l'ambiance et la bière.

Ce matin, en sortant de la douche, je découvre avec stupeur l'un de mes appareils auditifs (des contours d'oreille à écouteurs déportés) en deux morceaux : le câble a cédé, sans choc, sans préavis, un jour férié, en République Tchèque… Un seul appareil pour tout le séjour ? J'entraperçois le week-end gâché, la frustration des échanges manqués et le boulet que j'ai soudain l'impression de devenir pour mon entourage qui va devoir parler et écouter à ma place, répéter sans cesse.

Dans ce type de situations, mon légendaire optimisme est plutôt salvateur : il existe forcément une possibilité de faire remplacer un tout petit câble dans cette grande capitale ! Je suis pleine de scrupules à l'idée d'entraîner Virginie et Julie dans cette expédition pas vraiment au programme mais *« on est parti ensemble, on va gérer cette galère ensemble »*, décrètent-elles. Alors, c'est parti !

Pas de vitrine, seule une plaque dorée sur la façade signale la présence d'un « audiologist » dans le bâtiment. À la réception de l'hôtel, une recherche sur Internet nous a permis d'en repérer quelques-uns mais ce vendredi-là, tous semblent absents. Une pharmacie nous recommande alors un magasin de réparation de matériel acoustique. En chemin, dans la rue nous croisons une polyclinique. Pas d'accueil, les portes des ORL sont closes et on n'en saura pas plus. La personne du magasin de matériel hi-fi ne peut pas réparer mais me présente un modèle d'occasion qui semble dater d'une époque où je n'étais pas née. *« Heu… non, bah tant pis, hein ! »* Il contacte pour nous une clinique qui pourrait être un interlocuteur potentiel. *« D kuji »* (ndlr : *« merci »* en tchèque).

Nous filons prendre le bus direction la clinique. Après avoir sillonné verticalement le mauvais bâtiment, nous trouvons le bon service mais trop tard. L'ORL vient de partir. La personne de l'accueil nous oriente alors vers un hôpital : nous reprenons le bus qui nous mène à la périphérie de la ville, jusqu'à un hôpital vétuste et inquiétant dans lequel la réponse sera là encore décevante.

Il nous reste la piste de la dernière chance : si le fabricant de mes appareils ne semble pas très présent en République Tchèque, il a néanmoins des bureaux à Prague. Un ami nous envoie, depuis la France, l'adresse par SMS.

« Couldyousavemyholidays ? Pleaaase ». La personne qui vient d'ouvrir la porte prend mes deux morceaux d'appareil et me répond avec un grand sourire qu'il va voir ce qu'il peut faire. Je me retiens de l'embrasser. Les processeurs *« super-puissants »* dont j'ai besoin habituellement sont enfermés à clé dans le placard d'un collègue déjà parti en week-end mais avec un processeur plus faible, poussé au maximum de ses capacités et un embout alvéolé par-dessus, la réparation de fortune devrait me rendre la capacité à comprendre la voix.

J'entraperçois le week-end gâché, la frustration des échanges manqués et le boulet que j'ai soudain l'impression de devenir pour mon entourage qui va devoir parler et écouter à ma place, répéter sans cesse

Il est plus de 17h, nous sortons de chez le fabricant, épuisées par ce périple. J'entends deux personnes se disputer dans la rue. Je retrouve le sourire. Place aux vacances !

Des conseils - que j'appliquerai moi-même désormais - pour les porteurs d'appareils auditifs qui voyagent à l'étranger :

- Renseignez-vous sur les interlocuteurs à contacter sur place en cas de panne
- Glissez dans vos bagages vos anciens appareils et une tablette des piles correspondantes
- Jetez un œil sur les conditions de votre garantie et/ou de votre assurance et demandez une facture en cas de réparations.

Solène Nicolas, Keditu

Être belle avec une **aide auditive customisée !**

Lors de mon voyage en Allemagne, j'ai pu admirer les aides auditives et les implants customisés que portent les Allemandes, les Finnoises et les Américaines. Des embouts colorés avec des couleurs chatoyantes ou avec des dégradés de bleu, de mauve ou d'indigo. Des contours incrustés de petits brillants, ou des implants très sombres sur lesquels on a collé de petits carrés en or. Cela m'a fait rêver !

Quand j'ai montré mon ACA Phonak, couleur sable et pire, mon implant Cochlear sable également, mes collègues de l'EFHOH ont crié : *« Aaah, what a pity to wear that ! »*.

Je me suis donc renseignée pour savoir si on peut trouver des bijoux pour aides auditives en France. Les fabricants d'implants proposent des coques en couleur, plus spécialement pour les enfants. Personnellement, je n'ai pas apprécié la matière plastique de ces coques. Puis Phonak propose des autocollants repositionnables pour des aides auditives, mais cela restent des cache-misère !

Très récemment, j'ai trouvé un site d'une créatrice de bijoux pour aide auditive et implant. Delphine Lorton est elle-même implantée depuis 2009, donc elle sait de quoi elle parle. Delphine explique : *« Ma certitude, c'est que nous sommes uniques. Le handicap fait partie de cette diversité et fait partie de notre personnalité. L'image que nous avons de nous est identique à celle que nous envoyons aux autres »*.
Son site : www.l-semmele.com

Vous pouvez être belle cet été en portant une aide auditive ou un implant, vous allez faire des jalouses parmi vos amies entendantes !

■ **Aisa Cleyet-Marel**

Adhésion / Abonnement

Bulletin d'adhésion et d'abonnement

Option choisie	Montant	Supplément [1]
Adhésion avec journal	30 €	+ ..... €
Adhésion sans journal	15 €	+ ..... €
Abonnement seul (4 numéros)	28 €	

Bien préciser les options choisies

[1] Certaines associations demandent un supplément d'adhésion à rajouter aux 15 €, vérifiez si vous êtes concernés dans la liste des sections et associations qui se trouve au dos de votre revue. Vous pouvez également rajouter une somme pour un don à l'association en soutien.

Nom, prénom ou raison sociale : .....
.....
Adresse : .....
.....
Ville : .....
Code postal : |_|_|_|_|_|
Pays : .....
Mail : .....
Date de naissance : |_|_|_|_|_|_|_|_|
Actif ou retraité : .....
Nom de l'association : .....

Faire un chèque soit à l'ordre de l'association choisie (voir adresse page 32), soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à Emmanuelle Moal : 43B, avenue du Haut Sancé - 35000 Rennes
Pour une adhésion à l'ARDDS à envoyer à : ARDDS - boîte 82, MDA XXe - 3, rue Frederick Lemaitre - 75020 Paris

Atelier d'initiation à la **tapisserie**

À partir de septembre prochain, Agir pour l'audition, vous invite à rejoindre la première session de son atelier d'initiation à la tapisserie. Vous apprendrez, en six séances, les points élémentaires qui vous permettront ensuite de donner libre cours à votre création !

Ces ateliers, gratuits, se tiendront au 13, rue Moreau (5e étage) 75012 Paris, les :

- 3 septembre 2015 de 9h30 à 12h
- 7 septembre 2015 de 9h30 à 12h
- 17 septembre 2015 de 9h30 à 12h
- 21 septembre 2015 de 9h30 à 12h
- 28 septembre 2015 de 9h30 à 12h
- 1er octobre 2015 de 9h30 à 12h

Cette initiation est destinée aux malentendants et à ceux qui sont appareillés ou implantés.
Pourquoi la tapisserie, un sujet bien loin de l'oreille ?

Vivre avec un handicap, c'est tout un programme ; s'y adapter n'est pas si facile. La malentendance est un des rares handicaps qui ne se voit pas. C'est par conséquent une épreuve supplémentaire pour celui qui en est atteint.

Lorsque l'on a des difficultés auditives, l'effort est grand pour capter des mots de la conversation, pour essayer de ne pas répondre à côté. La fatigue à la fin de la journée est aussi bien physique que morale. Il en va de même pour une personne appareillée ou implantée. Celle-ci capte trop souvent des sons autour d'elle qu'elle aimerait mieux parfois ne pas entendre. Tous ces bruits se transforment également en fatigue.
Pour toutes ces raisons, une heure par jour chez soi de silence total n'est pas de trop pour décompresser et se ressourcer. C'est même indispensable.

Il ne faut pas se reposer bêtement !
Le sommeil est réparateur, encore faut-il en avoir envie à ce moment-là !

La lecture est merveilleuse c'est un moment d'évasion mais que diriez-vous d'un peu de création personnelle pour vous changer les idées ? C'est là que nos aiguilles pointent le bout de leur nez.

En ce qui nous concerne, ce sera la tapisserie, soit classique soit plus moderne. Vous en serez les créateurs, vous verrez on devient vite accro !

Quoi de plus satisfaisant que d'offrir ou de s'offrir quelque chose de fait main et personnalisée.

Notre but n'est autre que de rendre heureux ceux qui entendent peu, mal ou pas du tout, appareillés ou implantés.

Bienvenue au Club des petits points !
Le temps pour vous d'apprendre les points et les règles élémentaires en tapisserie.

Si cette initiative vous intéresse, rapprochez-vous de *Agir pour l'audition* pour vous inscrire :
Tél. : 01 55 78 20 14
Mail : genevieve.monguillot@agirpourlaudition.org

■ **Agir pour l'Audition**

Les prises Peritel **vont disparaître**

Leur présence, obligatoire depuis 1980 pour tous les postes de télévision vendus en France, ne sera plus imposée aux constructeurs.

L'arrêté du 3 juillet 2015 abroge l'arrêté du 7 février 1980 portant homologation et mise en application obligatoire de la norme française NF C 92-250.
Cette mesure avait été préconisée par le Conseil de la simplification pour les entreprises, et aurait initialement dû être prise dès la fin de 2014.

Certains modèles récents ne disposent déjà plus des connecteurs à broches, remplacés par les prises HDMI, beaucoup plus performantes, mais continuent de proposer cette connectivité par le biais d'adaptateurs.

Les malentendants qui utilisent la prise péritel avec sortie jack femelle pour brancher une aide technique (collier magnétique ou casque stéthoscopique) devront être vigilants au moment de changer leur poste de télévision ou lors du futur achat d'une aide technique pour favoriser une écoute plus confortable de la télévision.
C'est mesure législative signifie l'obsolescence programmée de certaines aides techniques pour malentendants actuellement encore vendues chez certains audioprothésistes ou par des boutiques spécialisées en ligne.

■ **Irène Aliouat**

Vous êtes sourd ou malentendant ?

Offrez-vous un **téléphone intelligent**

Les membres du bureau de notre association sont parfois sollicités par les développeurs ou des administrations qui souhaiteraient savoir dans quelle mesure les malentendants sont équipés de téléphones intelligents (aussi appelés smartphones) et quels usages ils en font. L'idée est bien sûr d'utiliser ces appareils pour améliorer l'accessibilité.

Pour pouvoir répondre ces sollicitations, j'avais songé diffuser un petit questionnaire auprès des adhérents de nos associations. Des membres du conseil d'administration auxquels j'avais communiqué ce projet m'ont répondu que mon questionnaire n'avait aucun intérêt car il n'y avait pas d'usage des téléphones intelligents qui soit spécifique aux malentendants. Ce n'est pas mon avis. Mon iPhone m'est indispensable dans des situations où les personnes qui ne sont pas sourdes s'en passent sans problème. Voici un exemple récent : j'attendais le métro sur le quai de la ligne 6 à Montparnasse. Les hautparleurs ont braillé un message incompréhensible et une bonne partie des voyageurs a quitté le quai. Demander des explications dans ce vacarme ? Inutile. Mais j'avais l'application « *RATP Alertes* ». En deux paragraphes elle m'a expliqué la panne et conseillé des itinéraires de rechange.

Demander son chemin dans la rue peut être vécu comme un merveilleux moment de convivialité avec les autochtones. Mais si la rue est bruyante et le chemin particulièrement compliqué, faire répéter une troisième fois peut être gênant. Pour ma part, j'ai renoncé à la convivialité et j'utilise Google Maps.

Avec cette application, mon iPhone me localise et m'indique le plus court chemin vers ma destination. Il me guide ensuite tout le long du trajet. Mais là où mon téléphone intelligent m'est le plus utile, parce que je ne téléphone pas, c'est pour envoyer des SMS. Envoyer des SMS ? N'importe quel téléphone mobile fait ça ! Oui, mais je n'ai pas l'agilité dactyle de ma fille. Avant mon iPhone, mes SMS étaient extrêmement succincts, elliptiques. Depuis, grâce à la reconnaissance vocale, mes SMS sont devenus volubiles.

La reconnaissance vocale facilite également l'utilisation de la messagerie instantanée des applications comme Skype ou Viber. Des applications particulièrement utiles quand on est à l'étranger parce que la communication est gratuite si l'on peut passer par une borne wifi.

Les stations de taxis se trouvent à certains carrefours. Malheureusement, à Paris, elles sont généralement désertes. Il faut alors se résoudre à appeler le central. Si l'on a la chance de ne pas tomber sur un répondeur, il faut répondre à la demi-douzaine de questions que vous posera la standardiste.

Dans un carrefour bruyant, la tentative de dialogue peut prendre un moment. Avec les applications telles que G7, Chauffeur Privé ou une Uber, en trois touches sur l'écran tactile on voit apparaître le véhicule qui viendra vous chercher. Votre nom et votre localisation sont communiqués automatiquement.

Des articles déjà parus dans ***6 millions de malentendants*** ont donné d'autres exemples d'applications, par exemple pour transcrire ce que vous dit votre boulangère, pour transcrire ce que vous dit la personne qui vous téléphone, pour régler vous-même vos prothèses (***6 millions de malentendants*** n°11) ou pour capter directement le son du cinéma (***6 millions de malentendants*** n°16).
Peut-être en utilisez-vous d'autres encore.
Si c'est le cas et si elles vous semblent particulièrement utiles aux malentendants, n'hésitez pas à nous faire part de votre expérience. Nos pages vous sont ouvertes !

Richard Darbéra

Un pin's pour un handicap invisible

Vous en avez assez que vos interlocuteurs oublient votre perte auditive ? Alors piquez-la sur le revers de votre veste !

Pin's couleur Oreille barrée

Connaissez-vous le pin's oreille barrée de Surdi 13 ? Cette initiative est l'œuvre de Régine Got, adhérente de Surdi 13 et à qui ***6 millions de malentendants*** doit quelques jolies illustrations.

« Je suis malentendante, je suis devenu sourde à partir de 21 ans, j'en ai beaucoup souffert comme vous tous, j'en souffre encore parfois, mais de moins en moins, depuis que j'ai décidé de le dire. Je me suis aperçu que je le cachais, j'en avais honte, alors que ce n'est pas une tare…
Pour lever l'ambiguïté avec des gens que je suis amenée à rencontrer au cours de ma vie professionnelle - je suis architecte - j'ai eu envie d'avoir une espèce de badge de reconnaissance pour anticiper les quiproquos… Je n'ai pas envie de passer pour une débile ou une demeurée, j'ai envie de passer pour ce que je suis : quelqu'un qui est devenu sourd. Avec le potentiel qui me reste je peux faire encore plein de choses. Si je lève l'ambiguïté assez rapidement avec la personne avec qui je suis en relation je peux aller beaucoup plus vite et avoir un échange plus performant ».

Ce pin's existe en bleu et en beige et il est payant et disponible via www.surdi13.org/paypal_pins.html ou contact@surdi13.org

■ **Régine Got, septembre 2008**

Ou oreille blanche ?

Marié à une malentendante appareillée depuis plus de quinze ans, M. Jean-Pierre Montaufier, président de l'Association *Insigne pour s'entendre*, a eu l'idée de faire fabriquer une petite oreille blanche, insigne qui serait portée au revers d'un vêtement afin de rendre visible ce handicap. L'idée est d'adresser un simple message à l'interlocuteur pour qu'il prête une attention particulière à la personne malentendante qui la porte (parler plus lentement, se mettre bien en face…).
C'est une action humanitaire et non financière que l'association a lancée grâce au relais de tous les Lions Club de France, car cette petite insigne est gratuite !
Elle est fabriquée par imprimante 3D, avec l'aide du Lions Club de Saint Martin de Crau. L'opération a déjà connue un franc succès car plus de 1 000 insignes ont déjà été expédiées dans toute la France.
Nous vous incitons à consulter le site :
www.loreilleblanche.fr

Ou broche *6 millions de malentandants* ?

Vous adorez cette revue ? Montrez-le en épinglant le badge ***6 millions de malentendants*** à votre revers ! Commande via une association du Bucodes SurdiFrance. Démarquez-vous !

■ **Maripaule Peysson-Pelloux**

Publicité

LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE
études et applications
20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Courriel : opera@lcabizaguet.fr

Être visible partout : bicyclette et surdité

À l'instar du nombre de sourds qui augmente en France celui des cyclistes progresse aussi avec 23 millions de personnes concernées. Mais le problème de la surdité à bicyclette, est seulement traité sous l'aspect du cyclisme sportif. Le sourd ou le malentendant souhaitant circuler à bicyclette pour un usage quotidien ne trouve aucun renseignement sur la législation ni aucun conseil à suivre.

Aspect légal

Le site officiel de la sécurité routière affirme que *sauf avis contraire, il n'y a pas d'incompatibilité entre déficience auditive et pratique de la conduite*. Ce qui est vrai pour un véhicule motorisé l'est a fortiori pour un cycle. Donc, en cas d'accident, la surdité ne peut donc être prise en compte pour la responsabilité du cycliste.

Aspect pratique

Comme pour toute infirmité, le bicycliste devra tenir compte de son audition déficiente pour assurer la meilleure sécurité possible, soit par une conduite adaptée, soit par un équipement spécifique.
Sur le premier point, il lui faut redoubler de précaution et de vigilance, comme rouler impérativement bien à droite, en particulier dans un couloir à bus. Il est aussi préférable de passer à deux mètres de tout véhicule ou piéton plutôt qu'à un mètre. Quant au bruit, il est indispensable au bicycliste surtout aux carrefours en cas d'arrivée de véhicules prioritaires dont le cycliste sourd a du mal à établir la provenance ou le surgissement inattendu de véhicules.
Un équipement spécifique peut partiellement obvier aux inconvénients dus à la perte de l'ouïe. Pour une vision le plus large possible, la bicyclette peut être équipée de deux rétroviseurs ce qui permettra d'avoir une vue arrière panoramique. La Fédération française des Usagers de la Bicyclette recommande l'écarteur de danger, c'est-à-dire un bras articulé orange aux dimensions définies par le Code de la route que l'on installe à l'arrière de la bicyclette. Les sourds doivent être attentifs à ce conseil.

L'expérience montre que sa simple présence attire l'attention du conducteur. Le catadioptre rouge dirigé vers l'arrière et le catadioptre blanc vers l'avant contribuent à une sécurité accrue la nuit ou par temps sombre.
Dans la sphère publique, un des problèmes des sourds est que cette infirmité ne se voit pas.
Dans le cas du bicycliste, cela peut être l'obstruction involontaire d'une voie cyclable à une personne qui arrive rapidement par derrière car la plupart des timbres vendus sont inaudibles pour ceux atteints d'une surdité moyenne ou sévère. Le port d'un gilet avec une oreille barrée dessinée dans le dos permet de signaler l'infirmité à ceux qui souhaitent doubler, mais aussi aux conducteurs.

L'ARDDS en avait fait confectionner et le stock a été rapidement vendu en raison de son utilité dans les multiples circonstances de la vie quotidienne. En cas d'averse, l'usage d'une veste de couleur fluorescente et d'un pantalon imperméables est recommandé de préférence à la cape qui recouvre les rétroviseurs et donne prise au vent. Il existe aussi des chapeaux de style marin à large bord et plastifié qui recouvrent bien les oreilles et protègent les prothèses auditives.

Francis Robin
parisvelocipedia@gmail.com

[1] Voir l'article du dossier de La Caravelle consacré à surdité et sports ou le livre « Un siècle de vélo au pays des sourds » de Patrice Gicquel

Silence vélo

Le designer taiwanais Yi-Sin Huang a eu l'excellente idée de concevoir un vélo qui aide les sourds à percevoir les bruits environnants. Doté de capteurs, le vélo relaie les informations sonores à l'aide de signaux lumineux. Ces capteurs alimentés par une batterie électrique détectent la position et la vitesse des objets situés dans un rayon de 10 mètres derrière le vélo durant la conduite. Les données sont transmises à un processeur qui prédit le mouvement des objets détectés et alerte le cycliste des dangers potentiels avec trois sources lumineuses. Cette belle invention en matière de sécurité routière a valu au vélosophe taiwanais une médaille de bronze au concours de design A' Design Award 2013-2014 dans la catégorie véhicule, mobilité et transport.

Source : **https://velosophe.wordpress.com**

Aux Pays-Bas, tout le monde roule à vélo, « *The Stichting Plotsdoven* » (littéralement, la « *Fondation des Devenus-Sourds* »), promeut une signalétique à apposer sur les vélos.
Aux États-Unis, Carrie Brewer, une jeune femme malentendante et passionnée de vélo, a créé le site Internet **DeafBikeSigns.com**, qui propose l'achat en ligne de plaques en aluminium, matériel très résistant face aux intempéries, où les mots « *DeafCyclist* » sont imprimés.

À Essen en 2015 à Paris en 2016 : l'accessibilité prime !

Cette année l'Allemagne a accueilli la grande rencontre annuelle de l'EFHOH, l'an prochain, en avril 2016, sera le tour de la France.

L'association allemande DSB (Deutscher Schwerhörigenbund e.V.) était organisatrice de l'assemblée générale et du congrès de l'EFHOH 2015, qui ont eu lieu à Essen. Richard Darbéra et Aisa Cleyet-Marel ont représenté le Bucodes SurdiFrance.

Le vendredi 10 avril une quarantaine de délégués européens se sont retrouvés dans la grande salle de l'hôtel Franz. Devant la salle il y avait trois écrans. Il faut dire que la langue des rencontres de l'EFHOH est l'anglais, mais également la langue du pays hôte. Dans une cabine insonorisée, deux interprètes traduisaient l'anglais en allemand ou l'allemand en anglais. Sur le côté, quatre vélotypistes tapaient à toute allure le texte des conférences et des échanges. Les vélotypistes travaillaient par binôme. Deux géants suédois, que j'avais déjà vus à Bergen en Norvège, tapaient le texte en anglais tout en corrigeant les erreurs des conférenciers. Deux jeunes allemands, des virtuoses sur leurs claviers spéciaux « vélotypie » écrivaient en allemand. Le texte allemand apparaissait sur l'écran de gauche ; noir sur un écran blanc et le texte en anglais apparaissait en blanc sur un fond noir sur l'écran de droite. Au centre un écran géant était réservé aux Power Point des conférenciers. Une interprète en langue des signes était au service des sourds signants.
Dans la salle, nous avions une boucle d'induction magnétique, type collier, de la marque Beyerdynamic. Sur le boîtier on pouvait choisir la langue qu'on souhaitait entendre. Personnellement j'ai préféré suivre les conférences dans la langue du conférencier en suivant le texte dans la même langue.
Aussi je passais de l'anglais à l'allemand, ce qui était fatigant. D'autant plus que je prenais mes notes en français.

Pendant les pauses, beaucoup de personnes s'exprimaient en anglais, mais j'ai entendu parler danois, suédois, finnois, slovène, allemand, hongrois et néerlandais etc.
Le lendemain, changement de décor. La grande salle avait été aménagée pour accueillir 150 personnes. Beaucoup d'adhérents allemands se sont déplacés pour participer au congrès qui était fort intéressant. Les sept interprètes et vélotypistes de la veille étaient à nouveau présents. Les exposants, qui étaient dans une salle contigüe, ont été fort sollicités par les nombreux visiteurs. J'ai constaté qu'ils n'étaient souvent pas à l'aise en anglais.

Lors d'un congrès, il y a bien sûr des rencontres formelles, mais ce sont souvent les rencontres fortuites qui se révèlent les plus intéressantes. Des liens se créent, on rencontre quelqu'un dont on a lu les articles, on se découvre des centres d'intérêt communs. Richard et moi sommes rentrés avec un joli carnet d'adresses.

L'an prochain, ce sera Paris qui organisera cette rencontre. À Essen l'organisation était impeccable et le public a répondu présent massivement. Savoir accueillir nos homologues malentendants européens sera un vrai défi pour nous tous ! L'invitation est lancée, le calendrier est fixé. Le Bucodes SurdiFrance aura besoin de personnes s'exprimant en anglais et/ou en allemand pour accueillir nos homologues européens les 1, 2 et 3 avril 2016.

■ **Aisa Cleyet-Marel**

Vers un marché du travail **inclusif**

Le Dr Silverster Popescu-Willigmann est professeur en économie et secrétaire général du centre pour réfugiés à Hambourg. Il est spécialisé dans le marché du travail allemand. Il milite pour une émancipation professionnelle des personnes en situation de handicap. À Essen en Allemagne, lors du congrès de l'EFHOH, il a présenté une analyse des facteurs favorables et défavorables à l'entrée et au maintien au travail des malentendants.

Dans une conférence forte intéressante le Dr Silvester Popescu-Willigmann a plaidé pour un marché du travail plus inclusif. Il fait la différence entre inclusion et intégration. Au niveau sémantique les deux notions n'ont pas la même signification selon les pays. Le Dr Popescu-Willigmann explique que l'intégration des personnes en situation de handicap ou avec des difficultés dans le marché du travail, en leur réservant des emplois spécifiques ou en aménageant des conditions particulières, ne permettra pas à ces citoyens d'être reconnus comme des travailleurs à part entière. L'inclusion des personnes en difficultés demande une refonte de toute la société : tant au niveau politique, associatif mais également au niveau personnel. Il décline ces changements à prévoir à trois niveaux :

- **Au macro niveau :** les politiques et la société
- **Au méso-niveau :** les organisations et les associations
- **Au micro-niveau :** les relations individuelles

Qu'est-ce qu'un marché du travail inclusif ?

En partant du principe que le droit au travail est un droit pour tous les citoyens, il constate que des personnes en situation de handicap ont plus de difficultés à trouver et à garder un travail et qu'elles ont une rémunération moindre.

Au macro-niveau et méso-niveau, les politiques et les entreprises pensent fréquemment qu'une personne handicapée coûte plus cher et produira moins. Au micro-niveau, la personne en difficulté manque parfois de compétences et de savoir-être pour trouver et ensuite garder un emploi.

Quelles sont les conditions pour un marché de travail inclusif ?

Tout d'abord il faut bien sûr qu'il y ait suffisamment d'emplois disponibles, que ces emplois soient économiquement et physiquement accessibles, puis il faut que les emplois soient adaptés ou adaptables en utilisant des technologies modernes. L'égalité de chances dans le marché du travail est une mesure de justice sociale, plaide le Dr Popescu-Willigmann. Pour inciter les entreprises à embaucher des personnes en difficultés, l'auteur insiste sur l'importance de l'information. Les associations ont un rôle très important à jouer pour déconstruire les fausses conceptions. Au niveau européen, le Dr Popescu-Willigmann recommande à l'EFHOH de participer activement à ce débat. Bien évidemment d'autres mesures à l'incitation à l'embauche devront accompagner cette campagne d'information en passant par des compensations financières, aux quotas et aux sanctions si besoin.

Au méso-niveau, il préconise un rapprochement entre les organisations, les associations et les pouvoirs locaux, avec toujours le même objectif : inclure des personnes en difficultés est une mesure de justice sociale.

Au micro-niveau, il serait important que chaque citoyen considère les autres citoyens comme égaux, sans tenir compte de ses origines, sa vie personnelle ou ses limitations. Des relations individuelles avec les personnes en difficultés et leur entourage favoriseront l'entrée et le maintien dans l'emploi.

Quelle est la situation spécifique des malentendants sur le marché du travail ?

Des personnes malentendantes rencontrent des difficultés professionnelles car elles entendent différemment des normo-entendants et souvent on pense qu'elles sont moins performantes. Ce sont des obstacles qui gênent l'entrée dans la vie active et nuisent au maintien dans l'emploi. Les malentendants témoignent souvent de la discrimination à l'égard des personnes handicapées. Certains travailleurs malentendants disent qu'ils doivent toujours être meilleurs et travailler plus dur que les autres pour garder leur emploi.

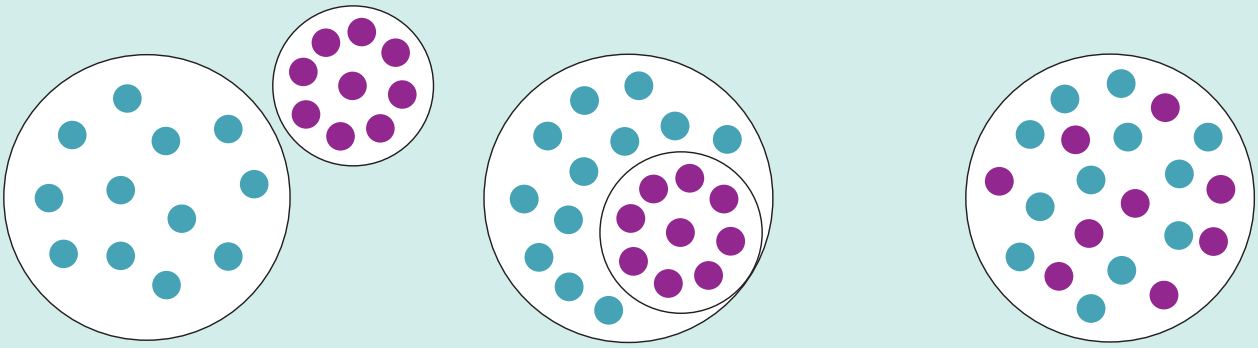

Le contact avec les administrations est souvent difficile, et obtenir des aides relève bien souvent du parcours de combattant.
M. Popescu a retenu trois raisons pour lesquelles les gens ont une opinion négative des malentendants :

- Les personnes « clef » des entreprises ne sont pas courant des difficultés rencontrées par les malentendants et leur opinion est souvent basée sur des suppositions et des interprétations.
- Dans les entreprises on pense qu'un malentendant coûtera plus cher et qu'il sera moins performant
- Trop souvent on pense encore qu'un malentendant a une intelligence limitée.

> *Privilégier l'inclusion au lieu de l'intégration me paraît très important et ceci non seulement au niveau du marché de l'emploi mais également dans l'éducation et dans la société toute entière.*

Quelles stratégies pour un meilleur épanouissement professionnel ?

L'épanouissement personnel est la clef du succès professionnel. Cela ne veut pas forcément dire faire carrière mais plutôt se réaliser, développer des compétences tout en étant en accord avec son projet personnel.
Le malentendant doit développer des stratégies suivantes :

- **L'attitude par rapport à la surdité :** apprendre à avoir une attitude positive et consciente par rapport à sa propre surdité, mais également par rapport aux autres malentendants. Parler ouvertement de ses problèmes d'audition afin de sensibiliser l'entourage professionnel. Être conscient de ses besoins, être capable d'évaluer ses compétences et ses limites, savoir demander de l'aide.
- **Les compétences personnelles :** être une personne autonome, avoir une attitude positive, croire en ses chances, être persévérant. Avoir des initiatives et être dynamique. S'intéresser aux nouveautés et être adaptable.
- **Les compétences sociales :** avoir des contacts avec des malentendants et des normo-entendants au niveau professionnel et personnel. S'appuyer sur un réseau d'aide, des personnes susceptibles de donner des conseils.

Ce n'est pas tant la qualification professionnelle qui est gage de succès professionnel mais plutôt une attitude de vie ainsi que la gestion du stress. Beaucoup de barrières peuvent tomber si le malentendant vise cet épanouissement personnel dans sa vie professionnelle.

Pour conclure son exposé, Dr Popescu-Willgmann a proposé à l'EFHOH une feuille de route :

- **Rassembler des informations « *know-how* »** [1] régionales et nationales des pays membres de l'EFHOH.
- **Au macro-niveau**, créer un réseau de relations politiques et sociétales.
- **Faire un document de travail dans lequel on recense les meilleures pratiques** en incluant des recommandations aux décideurs, employeurs. Développer la recherche.
- **Au micro-niveau :** recruter des membres actifs bien informés des données européennes, basées sur des informations solides et représentatives.

Observation personnelle

J'ai vraiment apprécié cet exposé, car d'une part Dr Popescu-Willigmann rappelle les droits et les devoirs des décideurs, à tous les niveaux, mais il donne également des pistes aux associations de malentendants et aux malentendants pour une meilleure adaptation au marché du travail. Privilégier l'inclusion au lieu de l'intégration me paraît très important et ceci non seulement au niveau du marché de l'emploi mais également dans l'éducation et dans la société toute entière. Pour comprendre la différence entre ces deux notions, je vous propose le schéma ci-dessus.

Aisa Cleyet-Marel

[1] *« Know-how » ou « Savoir faire »*

Déclaration **Essen**

Le 10 avril dernier, les délégués de 20 associations européennes de malentendants représentant 14 pays ont signé en Allemagne une déclaration en quatre points pour faire connaître aux décideurs politiques les attentes et les revendications des personnes devenues malentendantes ou sourdes.

Cette déclaration, avec ses signatures, est disponible sur le site de l'EFHOH, la Fédération Européenne des Malentendants : www.efhoh.org/#!news/c1j1n

Une traduction en français se trouve sur notre site à l'adresse : http://surdifrance.org/actualites/actualites-bucodes-surdifrance/287-le-president-du-bucodes-surdifrance-elu-au-bureau-de-l-efhoh

> ***De la Norvège au Danemark les appareils auditifs sont fournis gratuitement, ou presque, par les services sociaux***

La déclaration appelle tous les États membres de l'Union Européenne à garantir l'accès à des appareils auditifs abordables, de bonne qualité, et homologués par les services sanitaires.

Elle demande aussi que les accessoires complémentaires de ces aides soient accessibles et que les patients soient informés et aidés pour les utiliser avec succès. Pour l'égalité des chances, personne ne devrait être exclu pour des questions de prix.

Les aides auditives et leurs accessoires sont indispensables aux malentendants pour poursuivre des études ou pour garder leur travail.

La déclaration rappelle que la qualité de la prestation des audioprothésistes est décrite par la norme européenne (EN 15927) qui stipule, entre autres, que la fourniture des appareils doit inclure la réhabilitation auditive du patient. Si cette norme n'est pas respectée, le coût économique pour l'État et les services sociaux n'en sera que plus élevé.

En vertu de l'article 5 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) que la France a ratifiée en 2010, tous les gouvernements ont l'obligation de faire en sorte que les personnes handicapées soient en mesure de mener une vie pleine et indépendante. Les appareils auditifs améliorent la qualité de vie dans tous les domaines : la communication, la socialisation, l'éducation, l'emploi, les loisirs, et l'inclusion dans la société en fin de compte. Cette combinaison de facteurs a des implications prouvées pour le bien-être de ceux qui éprouvent une perte d'audition.

Il est intéressant de noter que dans une version préliminaire, la déclaration était introduite par la phrase : « *Pour 51 millions de personnes malentendantes dans l'Union européenne, la meilleure manière d'assurer le droit à l'égalité des chances passe par des aides auditives entièrement ou partiellement financées par l'État* ». Sous la pression des associations nordiques, la mention « *ou partiellement* » a été retirée de la version finale. En effet de la Norvège au Danemark les appareils auditifs sont fournis gratuitement, ou presque, par les services sociaux. Cette modification a fait grincer les dents de l'AEA, l'association Européenne des audioprothésistes du secteur privé.

Richard Darbéra

Don au Bucodes SurdiFrance

Don au Bucodes SurdiFrance

(déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 100 €).

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : ☐☐☐☐☐

Mail : ..... Affectation : .....

❑ Je fais un don en faveur de la recherche médicale sur les surdités d'un montant de ..... €

❑ Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de ..... €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes c°/ Chez Anne-Marie Choupin - 29, rue des Mûriers - 38180 Seyssins

Embarquez des moments de détente, **voyagez léger**

Pour beaucoup d'entre nous, il est difficile de trouver du temps pour la lecture en cours d'année, alors nous aimerions au moins en profiter pendant nos vacances. À cause du poids et du volume des livres, des choix s'imposent parfois. Si vous avez un Smartphone, vous pouvez vous laisser aller à une fringale de lecture grâce aux e-books dont beaucoup sont gratuits.

J'ai un Smartphone qui fonctionne sous Android. J'ai essayé plusieurs appli avant de choisir l'appli *Kindle* d'Amazon bien que je n'apprécie pas vraiment ce mastodonte de la grande distribution qui met en difficulté nos petits libraires. J'ai donc décidé de profiter essentiellement du téléchargement d'e-books gratuits et de continuer à acheter de temps à autre un livre chez mon libraire préféré.

En premier, il faut télécharger l'appli *Kindle* (ou une autre appli que vous souhaitez tester) sur Google Play et l'installer sur votre mobile. Pour pouvoir télécharger des e-books gratuits du site de **www.amazon.fr**, la création d'un compte est obligatoire. Chaque téléchargement gratuit déclenche une facturation sans frais qui vous sera adressée par email. Cette procédure implique le paiement par carte bancaire (connexion sécurisée !), bien qu'en fin de compte vous n'ayez aucun frais.

Pour plus de confort pour les yeux, on peut se connecter au site lorsqu'on a son ordinateur sous la main et faire ainsi plus aisément ses choix de lecture. Le site affiche automatiquement votre mobile ou autre tablette et vous demande sur quel appareil vous souhaitez lire vos e-books, si toutefois vous utilisez le même compte pour la connexion via l'ordi, le mobile et/ou la tablette. Ensuite, même si vous êtes en mode avion (sans connexion active à Internet), vous pouvez lire vos livres sur votre appareil. Il est possible d'agrandir les caractères pour un confort de lecture assez correcte, mais cela dépendra bien sûr aussi de la taille de votre téléphone. Plus il est petit, moins c'est confortable. La protection écran peut aussi générer un inconfort ou bien au contraire réduire les reflets de lumière. À chacun de trouver les astuces pour profiter au mieux de l'appli.

Lorsqu'on lit un livre, on met un marque-page pour retrouver la dernière page lue. L'appli mémorise la dernière page lue pour la représenter à la prochaine ouverture. Vous pouvez aussi voir à chaque instant à quel pourcentage vous en êtes de votre lecture. À chaque ouverture de l'appli, et sous réserve que vous ayez accès à Internet, l'appli synchronise vos e-books pour les mettre sur votre « carrousel » que vous pouvez tourner pour les retrouver. Le dernier lu vous sera présenté en premier.

Si vous prenez plaisir à lire des e-books, vous aurez certainement envie de vous faire offrir ou de vous offrir un lecteur de livres numérisés. Il existe un grand choix et les prix varient entre soixante et plusieurs centaines d'euros. Cependant, vous partiriez un peu moins léger en vacances puisqu'il faudra prendre au moins deux appareils et deux chargeurs…

J'ai été surprise par l'offre importante d'e-books gratuits. Ce sont principalement des classiques (Molière, Zola, etc.), mais il y a un bon nombre d'œuvres contemporaines ou les premiers chapitres de livres pour vous permettre de voir si l'ouvrage est écrit comme vous aimez lire. Bien entendu, c'est dans l'objectif de vous inciter à l'achat du livre, mais avant d'y arriver, je suis certaine que vous trouverez de quoi vous contenter largement avant de dépenser le moindre centime. Pour ma part, j'ai relu avec bonheur le livre « *Heidi* » qui m'a rappelé mon enfance, puis je me suis laissée tenter par l'achat du volume deux pour 0,99 euros…

Pour ceux qui aiment l'histoire (*Les grandes dates de l'histoire de France pour les Nuls*,…), la poésie, les recettes de cuisine, les romans ou tout simplement le mode d'emploi comment acquérir des e-books gratuits : il y a vraiment pour tous les goûts dans les plus de 58 000 items gratuits sur le seul site d'Amazon.

Je n'ai pas exploré beaucoup d'autres sites puisque j'ai déjà bien trop d'ouvrages mémorisés dans mon Smartphone par rapport au temps nécessaire pour les lire !

Irène Aliouat

Malentendants, devenus-sourds, **ne restez plus seuls !**

Nos sections & associations

Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XVIIIe boîte n°83 | 15, passage Ramey | 75018 Paris
Tél. : 09 54 44 13 57 | Fax : 09 59 44 13 57 | contact@surdifrance.org | www.surdifrance.org

02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

06 ARDDS 06
Alpes-Maritimes
La Rocca G
109, quai de la Banquière
06730 Saint-André-de-la-Roche
06@ardds.org
http://ardds.org/content/ardds06-plus

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès,
place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact@surdi13.org
www.surdi13.org
Supplément adhésion : 2 €

15 ARDDS 15 - Cantal
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
section-ardds15@hotmail.fr
http://ardds15over-blog.com/
facebook

22 Association des malentendants et devenus sourds des Côtes d'Armor
C°/AM Bourdet
6 bis, rue Maréchal Foch
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 37 22 87
am.bourdet@gmail.com

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Sourdine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosourdine@orange.fr
http://asso-sourdine.blogspot.fr
Supplément adhésion : 10 €

29 Surd'Iroise
Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
28, route Cosquer
29860 Plabennec
Tél./Fax : 02 98 37 67 49
contact.surdiroise@gmail.com

30 Surdi 30
20, place Hubert Rouger
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
http://surdi.30.pagesperso-orange.fr

31 AMDS
Midi-Pyrénées
Chez M. Ailleres Gérard
Le Communal - Route de Marignac
31430 Saint Elix Le Château
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
156, route de Pessac - 33170 Gradignan
Tél. : 06 67 63 87 37
Fax : 09 56 00 06 56
contact@auditionecoute33.fr
www.auditionecoute33.fr
Supplément adhésion : 2 €
facebook twitter

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
surdi34@orange.fr
www.surdi34.fr
facebook

35 Keditu
Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés
35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org
facebook

38 ARDDS 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr

44 ARDDS 44
Loire - Atlantique
La Rébunière
44330 Vallet
Tél./Fax : 02 40 03 47 33

46 ARDDS 46 - Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
peyrebrune.maria@orange.fr

49 Surdi 49
Maison des sourds
et des malentendants
22, rue du Maine
49100 Angers
contact@surdi49.fr
http://surdi49.fr/

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles - rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com
Supplément adhésion : 6 €
Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)
facebook

53 Gpascompris
15, quai Gambetta - 53000 Laval
Contact : Mme Braneyre-Dourdain
Tél./Fax : 02 43 53 91 32
gpascompris53@gmail.com

54 L'Espoir Lorrain des Devenus Sourds
3, allée de Bellevue
54300 Chanteheux
Tél. : 03 83 74 12 40
SMS : 06 80 08 50 74
espoir.lorrain@laposte.net
www.espoir-lorrain.fr
Supplément adhésion : 6 €

56 Oreille et Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert
56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org
facebook

56 ARDDS 56
Bretagne Vannes
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 ARDDS 57
Moselle Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
Supplément adhésion : 8 €

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 09 77 33 17 59
mieuxsentendre@sfr.fr
asso.mieuxsentendre.pagesperso-orange.fr

64 ARDDS 64
Pyrénées
Maison des sourds
66 rue Montpensier - 64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org
Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM :
Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
21B, avenue du Point du Jour
69005 Lyon
Tél. : 04 78 25 34 48
SMS : 06 31 54 57 96
aldsm69@gmail.com

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole - 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

74 ARDDS 74
Haute-Savoie
31, route de l'X - 74500 Évian
ardds74@aol.fr
facebook

75 ARDDS
Nationale - Siège
Maison des associations du XXe
boîte 82
1-3, rue Frédérick Lemaître
75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 ARDDS
Île-de-France
14, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
arddsidf@free.fr

75 AUDIO
Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFIC :
Association d'Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social :
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre
75012 Paris
Adresse postale
3 bis, rue de Groslay
95690 Frouville
aific@orange.fr
www.aific.fr

76 CREE-ARDDS 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
cree.ardds76@hotmail.fr

78 Durd'oreille
Secrétariat :
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
http://perso.numericable.fr/durdo

84 A.C.M.E
Surdi 84
311, chemin des Cravailleux
30126 Tavel
Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com

85 ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations
de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02 51 90 79 74
ardds85@orange.fr

86 APEMEDDA
Association des Personnels Exerçant un Métier dans l'Enseignement Devenu Déficient Auditif
12, rue du Pré-Médard
86280 Saint-Benoît
Tél. : 05 49 57 17 36
apemedda@gmail.com
http://aedmpc.free.fr
facebook

87 ARDDS 87
Haute-Vienne
16, rue Alfred de Vigny
87100 Limoges
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr

94 FCM 94
Fraternité Chrétienne des Malentendants du Val-de-Marne
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également 6 millions de malentendants sur facebook et twitter